

Débat public Plateforme Photovoltaïque "Horizeo"

Compte-rendu intégral Réunion publique mardi 21 septembre 2021 à Saucats

SALLE/ADRESSE :	Complexe sportif et culturel La Ruche, 2 allée Montesquieu, Saucats
PARTICIPANTS :	320 participants dans la salle et 58 participants à distance (ZOOM)
DÉBUT > FIN :	19 h 04 à 22 h 39 (durée du REC : 3h 20)
QUESTIONS-RÉPONSES :	110 questions environ

En tribune

M.	Jacques	ARCHIMBAUD	Président, CPDP (en salle)
M.	François	GILLARD	Membre, CPDP (en salle)
Mme	Aurélié	de DOMINGO	Membre, CPDP (en salle)
Mme	Myriam	MERAD	Membre, CPDP (en salle)
Mme	Marine	CALMET	Membre, CPDP (en visioconférence)
M.	Philippe	BERTRAN	Membre, CPDP (en visio conférence)
M.	Dominique	SIMON	Membre, CPDP (en visioconférence)

Maîtrise d'ouvrage

M.	Bruno	HERNANDEZ	Directeur du projet Horizeo, Engie
Mme	Lisa	CANTET	Chef de projets développement solaire, Engie
M.	Mathieu	LE GRELLE	Directeur développement Horizeo, Engie
M.	Benoit	LE FLOCH	Responsable technique, projet Horizeo, Engie
M.	David	SERVANT	RTE
M.	Mickaël	ROUVIÈRE	Storengy, groupe Engie
M.	Alexandre	BERRE	Neoen
M.	Lionel	DEBRIL	Neoen
M.	Éric	LAMENDOUR	Data center, Engie
M.	Benjamin	LÉPINEUX	Data center, Engie
Mme	Aline	CHAPULLIOT	Brique agriénergie, projet Horizeo, Engie
M.	Mathieu	CHARBONNIER	Expert hydrogène, Engie
M.	Denis	LOUSTAU	Directeur de recherche, UMR ISPA, INRAE
M.	Éric	BOITTIN	Expert forestier, Forestry Club de France
M.	Rémi	HEURLIN	Directeur régional adjoint, Banque des territoires

Intervenants :

M.	Bruno	CLÉMENT	Maire de Saucats
----	-------	---------	------------------

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Bonsoir, mesdames, bonsoir, messieurs. Je suis Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public qui va animer cette soirée et l'ensemble du débat. Selon la tradition républicaine, car la Commission nationale du débat public est une institution de la République, je vais passer la parole au maire de Saucats qui va nous dire quelques mots d'accueil. Ensuite, je vous présenterai les modalités de la discussion de ce soir.

Bienvenue, Monsieur le Maire.

M. Bruno CLÉMENT, Maire de Saucats

Merci, Monsieur ARCHIMBAUD. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis extrêmement heureux de vous accueillir pour cette deuxième réunion publique dans le cadre du débat public concernant le projet Horizeo. Juste une précision, il a été distribué à tous les Saucataises et à tous les Saucatais, le calendrier des réunions publiques, l'heure et le lieu non seulement sur Saucats, mais aussi sur toute la communauté de communes de Montesquieu ainsi que Pessac.

Nous avons saisi la Commission nationale du débat public pour souhaiter un débat le plus large possible, le plus profond possible, pour aborder toutes les questions qui se posent sans tabou parce que nous avons des interrogations aussi au Conseil municipal. Nous avons délibéré sur un avis de principe, mais cela mérite d'être renforcé et complété par tout un tas de questions. C'est pour cette raison que nous avons saisi la Commission nationale du débat public pour qu'elle organise tout cela de manière à ce que chacun puisse s'exprimer dans le respect des opinions de chacun et de chacune sans exagération, sans violence. C'est un exercice comme l'a dit le président républicain. On est là au cœur des principes de la République et des valeurs de la République. Chacun doit pouvoir s'exprimer tranquillement sans crainte, sans risque, et c'est ainsi que le débat pourra avancer.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée et un excellent débat public.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur le Maire. Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion qui montre que lorsqu'on donne aux gens l'occasion de s'exprimer ils la saisissent et ils ne se désintéressent pas comme on le dit trop souvent de la chose publique, et même de la chose politique au bon sens du terme. Donc, bienvenue à cette réunion de débat public. C'est la deuxième réunion que nous tenons après celle de Bordeaux.

Je suis accompagné ce soir des membres de la Commission : François GILLARD, Aurélie de DOMINGO, Myriam MERAD, la troisième présente dans cette assemblée et sur ZOOM, car nous sommes sur ZOOM, Philippe BERTRAN et Dominique SIMON ainsi que Marine CALMET qui sont les autres membres de la Commission. Les maîtres d'ouvrage sont installés ici à ma droite. Ils se présenteront tout à l'heure.

Nous sommes nombreux dans cette salle de La Ruche, probablement plus de deux cents, mais également sur ZOOM où quatre-vingts à cent personnes sont inscrites. On va essayer d'organiser les choses de telle façon que chacun puisse prendre la parole.

Quelques mots d'introduction pour vous dire que l'assemblée de ce soir est sans doute une des plus importantes de ce débat qui va durer quatre mois. Ce sont les habitantes et les habitants de Saucats qui sont le mieux placés pour évaluer l'impact de ce projet sur tous les plans. Vous avez la responsabilité de raisonner à trois niveaux : comme résidents de ce territoire, et aussi comme citoyens d'un pays, la France, qui est en pleine phase de transition énergétique et écologique, mais aussi puisqu'on parle d'un projet sur une durée de trente ans, comme personnes responsables de l'avenir des générations futures. Vous êtes en somme pour reprendre une expression bien connue au croisement du local et du global.

Vos réflexions, vos débats et vos échanges, la façon dont vous allez examiner ce projet Horizeo seront scrutés, je peux vous le garantir au plus haut niveau de l'État, au plus haut niveau de la République, car d'une certaine façon dépend de ce débat l'avenir de la filière photovoltaïque qui est en pleine expansion et d'une certaine façon l'avenir aussi des énergies renouvelables.

Les porteurs de projet, ici représentés à la table à ma droite, doivent donc vous donner l'information la plus complète possible. C'est une information à laquelle vous avez droit. Ils doivent des réponses aux questions que vous leur poserez. Vous disposez pour cela d'ores et déjà d'un dossier du maître

d'ouvrage qui était déposé sur votre siège et de sa synthèse. Donc, répondre aux questions qui leur seront posées, donner l'information la plus transparente et la plus exhaustive possible, c'est le rôle des maîtres d'ouvrage dans ce débat public.

En ce qui concerne la Commission du débat public. C'est une Commission, et j'insiste là-dessus, neutre et indépendante de tout pouvoir politique, de tout groupe de pression et de tout lobby. Vous devez attendre d'elle le respect d'un droit qui a été présenté comme un droit constitutionnel, celui d'exprimer un point de vue, celui de participer aux décisions publiques. En fin de compte, vous devez le savoir, c'est évidemment le gouvernement et les autorités locales, les collectivités locales, qui donneront le feu vert ou ne le donneront pas à ce projet. Ce sont eux qui donneront les autorisations nécessaires à ce qu'il vive ou non.

Je puis vous assurer, sinon je ne me serais pas engagé personnellement avec les membres de la Commission dans cette affaire comme l'a d'ailleurs rappelé la Préfète de région à la réunion de Bordeaux, qu'à ce jour aucune décision n'est prise concernant ce projet.

Il appartiendra donc à la Commission d'écouter, de faire en sorte qu'on évite ce que j'appellerais le dialogue de sourds entre pro et anti pour développer des arguments, pour vérifier au maximum toutes les données et les affirmations des uns et des autres. À partir de là, au terme du débat, et cela en mars 2022, la Commission rendra son rapport et rendra compte des échanges pour que les décisions situées à la fin tiennent compte des observations du public.

L'expérience de près de cent-vingt débats, j'en ai personnellement animé six, très disputés et très controversés, montre que quand on ne tient pas compte des observations faites par le public, les choses dégénèrent assez vite et finissent toujours mal.

Vous avez également sur les tables la liste des quarante à cinquante rencontres de différentes natures que nous allons organiser sur le territoire d'ici le 9 janvier, date de la fin du débat. Nous allons en quelque sorte décortiquer ce projet à travers tous ses aspects et si possible avec les publics les plus variés.

À Saucats, on ne se contentera pas d'une seule réunion pour aller à votre rencontre. Nous poursuivons nos porte-à-porte, d'aucuns nous ont déjà rencontrés lors de ces porte-à-porte. Nous serons sur les lieux passants, sur le marché, au centre commercial et nous serons également dans les communes voisines. Nous tiendrons dans cette salle assez probablement un atelier sur les risques industriels et naturels en particulier les risques d'inondation et les risques d'incendie comme nous l'avons décidé avec Monsieur le Maire tout à l'heure.

Des visites de terrain seront organisées. À ce propos, je voulais poser une question, quelles sont les personnes qui ont déjà pénétré sur le terrain dont il est question ce soir ? Pouvez-vous lever la main s'il vous plaît ? Ce n'est pas négligeable, mais un certain nombre d'habitants de Saucats ou d'ailleurs pourront à l'occasion de ces visites aller se rendre compte de la réalité de ce terrain sur place. Pour vous inscrire à ces visites qui sont planifiées, la table est à votre disposition au fond de cette salle.

De la même façon, la carte géante qui figure en fond de salle a été réalisée de telle façon que vous ayez une représentation claire de la configuration des lieux dont il va être question.

Enfin, si vous avez des idées à nous suggérer, si vous souhaitez que l'on fasse d'une certaine façon, qu'on aille vous voir, qu'on aille à votre rencontre, n'hésitez pas à nous faire des propositions. Une urne est également déposée sur la table masquée actuellement par le public qui est debout pour nous faire part de vos idées. Une idée en particulier qui nous a été suggérée était de faire des lectures en petit groupe de ce fameux dossier du maître d'ouvrage. Ce sont des dossiers complexes, des dossiers techniques. Donc, on peut avec le maître d'ouvrage par groupe de quatre à cinq personnes dans le cadre d'une réunion d'appartement ici ou ailleurs, comme vous voulez, débattre avec vous, discuter, apporter des éléments d'information dont vous avez besoin. Vous pouvez naturellement aussi vous exprimer sur la plateforme en ligne. Je vous signale que quatre de vos concitoyens de Saucats ont été tirés au sort parmi le panel de seize citoyens au total pour produire en fin de débat un avis sur la suite à donner au projet.

Ce soir, nous allons procéder en trois temps :

- Premier temps, quinze minutes de présentation du projet par les maîtres d'ouvrage. Ils vous présenteront les éléments qu'ils estiment nécessaire de porter à votre connaissance.
- Deuxième temps, une heure et demie de questions et de réponses. Nous allons vous proposer de vous réunir par table afin de poser des questions sur un certain nombre de thèmes. Ce ne

sont pas des thèmes qui sont sortis de notre chapeau. On a entendu lors d'un atelier préparatoire dans les conversations qu'on a déjà eues ici ou là, des questions qui reviennent de façon fréquente et récurrente, on vous a donc mis par table en fonction de vos centres d'intérêt de façon que les questions soient précises sur ces sujets et que les réponses soient également précises. Le maître d'ouvrage répondra ensuite à ces questions, y compris les questions posées par celles et ceux qui suivent la réunion en visioconférence.

- Troisième temps, après les questions posées et les réponses apportées, il y aura un temps pour vos prises de parole non plus pour poser des questions, mais vos réactions et vos opinions. On n'est pas seulement là pour poser des questions, on est là le cas échéant pour confronter des opinions, mais on souhaite que ces opinions soient exprimées sur la base du système de question-réponse, et de réponses, je l'espère, répondront à vos questions. Mon rôle sera de signaler, y compris aux maîtres d'ouvrage, les situations dans lesquelles il me semble qu'il n'a pas été répondu aux questions posées.

Au terme de ce temps de quarante-cinq minutes, nous terminerons autour de 21 h 45-22 h.

Les grands thèmes sont déjà venus sur le tapis lors de rencontres précédentes. Nous allons vous demander de rejoindre si ce n'est déjà fait à cette heure les tables en fonction des thèmes que je vais maintenant évoquer. Le principe est simple, un petit quart d'heure, on n'a pas de discussion au sens classique du terme, mais si vous avez une question, vous l'écrivez, et dans le temps on appelle cela de l'autogestion, chaque table désignera un rapporteur afin de poser les questions. Cela fait tout de même un assez grand nombre de questions par thème qui devraient permettre de cerner les interrogations. On utilise le conditionnel parce que le projet n'est pas décidé. Le futur est le temps des choses qui vont se réaliser, donc on utilise le conditionnel. Les thèmes sont les suivants :

1. Quels seraient les impacts environnementaux et climatiques du projet s'il se réalisait ? Ce sont les tables dites vertes.
2. Quels seraient les risques naturels et technologiques liés au projet ? Ce sont les tables blanches.
3. Avec ce projet, quel serait l'avenir de la forêt, de la sylviculture ? Peut-on compenser ou ne pas compenser les hectares de forêt qui seraient le cas échéant arrachés ?
4. Pour ce quatrième paquet de questions, il y a différentes composantes du projet comme on vous l'a indiqué dans la présentation. Il y a un parc au sens photovoltaïque. Il y a un électrolyseur à hydrogène pour fabriquer de l'hydrogène. Il y a des batteries. Il y a de l'agrivoltaïsme. Ce sont les tables jaunes.
5. Quelles seraient les retombées économiques, industrielles et sociales sur le territoire ? Quels avantages fiscaux ? Quels emplois ? Quels impacts économiques, sociaux et industriels ? Ce sont les tables rouges.
6. Quel est le modèle économique ? Comment cela pourrait-il fonctionner ? Qui gagne quoi dans ce projet ? Qui sont les clients ? Qui dirige cela ? Qui pilote ? Qui sont les personnes qui organisent ce projet ? Dans quel but ? Ce sont les tables turquoises.

Certaines personnes ne vont pas vouloir être enfermées dans ces six thèmes. Des personnes peuvent avoir des questions à poser sur des sujets divers qui n'entrent dans aucune de ces catégories. On a donc prévu une table. Elle est peut-être occupée par des participants qui n'ont pas trouvé de place, on va gérer cette situation. Donc, un dernier paquet de questions :

7. Une table pour celles et ceux qui voudraient poser une question sur d'autres sujets que les sujets évoqués précédemment, ce qui serait tout à fait naturel, on en a sans doute oublié, vous pouvez le faire sans aucune difficulté. On avait prévu, je ne sais pas si ce sera possible des tables dites orange.

Sans tarder, et sous réserve que d'aucuns nous interrogent sur ce processus, on est là aussi pour échanger sur les modalités de la discussion. Avez-vous des questions sur ces modalités ?

Mme Denise CASSOU, Viticultrice

Je suis viticultrice. J'ai un plan de gestion sur mes 65 hectares de forêt. Je me sens concernée bien qu'étant de Martillac et n'étant pas de Saucats. Je sais que la forêt est un puits de carbone exceptionnel. Je sais qu'il y a des friches. Je sais qu'il y a des toits. On a environ 400 m² de photovoltaïques sur nos

toits et on en est ravi parce que notre chai est à énergie légèrement positive, mais supprimer mille hectares de forêt, on va nous parler des compensations, mais je suis cornérisée à ma table.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

On n'entre pas dans le débat...

Mme Denise CASSOU, Viticultrice

On n'entre pas dans le débat, mais il y a des friches, il y a des toits.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Question diverse, ne peut-on pas faire cela autrement ?

Madame Denise CASSOU, Viticultrice

Bien évidemment.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Vous aurez tout loisir, Madame, de poser la question. Pas de souci. Vous avez eu parfaitement raison de poser la question. C'est exactement la question hors débat. Donc, pas de souci, vous pouvez poser la question, il y sera répondu.

D'autres personnes veulent-elles faire des remarques du même type ? Des objections sur cette façon de travailler qui est discutable, mais c'est la plus pratique pour avoir des questions et des réponses et que les choses soient plus claires. Monsieur ?

M. Sylvain MONDARY (hors micro, inaudible)

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Le principe est que, le cas échéant, une personne est déjà venue me poser la question tout à l'heure, j'aurais donc mauvaise grâce à vous donner une réponse différente. Si vous avez plusieurs questions à poser, vous les écrivez et vous les apportez à la table qui correspond aux sujets que vous avez évoqués. Vous n'êtes pas seulement limité à la question que vous allez poser à votre table. Cela fera un peu de trafic, mais cela permet de répondre à l'objection qui est faite. Monsieur ? Toujours sur la méthode ?

M. Sylvain MONDARY

Tout à l'heure, je n'ai pas compris à quelle table on allait parler des compensations.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

C'est l'avenir de la forêt et de la sylviculture. Ce sont les tables grises. Madame ?

Mme (hors micro, inaudible)

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Il est légitime de poser cette question dans les questions un peu diverses. Vous aurez l'occasion de poser votre question et d'exprimer votre opinion. Je suis particulièrement attentif au sujet que vous avez en tête. Nous allons arrêter sinon on va entrer dans le sujet, mais on est là pour poser des questions.

Mme

En ce qui concerne la méthode, vous avez mis beaucoup de documents sur le site, et ce projet est annoncé, il y a eu une première synthèse. J'ai vraiment des questions transversales à poser sur l'ensemble du projet. Je me vois mal choisir un des thèmes.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Madame, à ce moment-là, vous choisissez le thème divers. C'est la table orange. Vous pourrez de façon transversale poser vos questions un peu globales.

Mme

Je voudrais ajouter que cette transversalité me paraît très importante, c'est un projet global et on a besoin d'en parler globalement. Le découpage en petit morceau évitera de voir l'ampleur du projet.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Ce n'est pas le but. Vous avez raison, Madame, de poser cette question, mais ce n'est pas le but. On démonte la machine, on regarde, on prend, on regarde si cela vaut la peine, on compare les avantages, les inconvénients, les domaines les uns par rapport aux autres. C'est la méthode transversale, globale, horizontale, territoriale qui nous importe.

Mme

Une voiture marche avec tous les éléments, et pas uniquement avec le carburateur.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

À vous, Monsieur, je vous en prie. Après, je ne prends plus de question sur la méthode.

M.

Sur la méthode, on voit bien que les gens ont du mal à sectoriser leurs questions. Ne serait-il pas plus pratique de garder le système de table, mais pas pour ceux qui posent les questions, mais pour ceux qui donnent les réponses, et que le public puisse lui en revanche poser toutes les questions qu'il souhaite sans devoir aller de table en table ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

En vérité, la plupart des gens sont installés aux tables et il ne devrait pas y avoir trop de mouvements.

M.

D'accord, mais on pourrait très bien faire autrement. Le problème de ce système est de beaucoup segmenter les choses et finalement cela rompt la communication.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

À l'inverse, Monsieur, l'expérience que j'ai est qu'à force de parler en général on oublie de parler des choses un peu concrètes et un peu précises. Donc, cela a des avantages et des inconvénients. Je suis extrêmement attentif comme président de la Commission au sujet que la dame a posé et que vous avez posé. Il ne s'agit pas de saucissonner l'affaire, cela ne marche pas. Il s'agit d'en examiner tous les aspects, et puis les assembler pour au final peser les pour, les contre, les avantages et les inconvénients. Je vous donne rendez-vous pour la suite des opérations. Vous verrez si notre intention ou si la réalité est qu'on a saucissonné les choses. Je peux vous garantir que ce n'est pas la méthode.

Je vous propose sans plus tarder de commencer cette séance et donc de donner la parole au maître d'ouvrage pour 15-20 minutes pour la présentation. Au cours de l'exposé, pensez aux questions que vous voulez poser y compris les questions globales qui ne saucissonnent pas sachant qu'il y a une deuxième partie où on parlera global. La deuxième partie portera sur les opinions. Préparez-vous donc à rejoindre ou à faire passer les questions aux tables correspondantes.

La parole est à vous, maîtres d'ouvrage.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis Bruno HERNANDEZ, directeur du projet Horizeo chez Engie. Après une réunion d'ouverture à Bordeaux, nous nous réjouissons vraiment de venir enfin à Saucats à la rencontre du territoire et des riverains que vous êtes. Il est essentiel pour nous de construire le projet Horizeo avec vous. Nous attendons beaucoup de vos avis, de vos idées et de vos contributions à ce débat.

À mes côtés en tribune, sont présente Lisa CANTE, Mathieu LE GRELLE et Lionel DEBRIL qui développent ce projet localement pour le compte d'ENGIE et de Neoen ainsi que David SERVANT qui représente RTE.

Sont présents dans la salle, notre partenaire, la Banque des territoires, qui a rejoint plus récemment le projet ainsi que des spécialistes et des experts qui contribuent au projet et qui pourront intervenir afin de répondre à vos questions.

Comme vous l'avez vu tout à l'heure dans la vidéo, Horizeo est un projet de plateforme qui associe sur un même site production, stockage et consommation d'énergies renouvelables. Ce projet serait implanté ici à Saucats à quelques kilomètres de là où nous nous trouvons ce soir à l'ouest de la commune. Vous avez effectivement pu le voir sur la carte qui est au sol au fond de la salle. Il pourrait voir le jour à partir de 2026.

Avant de laisser la parole à l'équipe pour vous présenter les différentes composantes du projet, je souhaite m'arrêter quelques instants sur le sujet le plus débattu autour du projet Horizeo, l'implantation de la plateforme dans une parcelle forestière. La proposition que nous faisons d'installer sur mille hectares et en lieu et place d'une exploitation sylvicole un parc photovoltaïque et plusieurs technologies d'avenir.

Le site dont nous parlons, en orange sur la carte, est un site de deux mille hectares. Sur la base des enjeux environnementaux et de la biodiversité présente, des lagunes, des zones humides, la présence d'espèces protégées, mille hectares seraient donc évités par le projet et pourraient poursuivre leur activité sylvicole. Ce site en orange toujours est aujourd'hui clôturé et totalement inaccessible au public. Ce n'est pas une forêt par exemple où vous pouvez aller vous promener. Le site est dédié à de la production de bois et des chasses commerciales y sont également pratiquées. Sur ce site, des coupes sont régulièrement pratiquées pour commercialiser le bois. Jusqu'à deux cents hectares sont coupés tous les ans.

Comme vous pouvez le voir sur cette photo, le site s'apparente à une mosaïque de parcelles. Environ la moitié est aujourd'hui en coupe rase ou peuplée de jeunes pousses récemment plantées. De la même manière, un bon nombre de parcelles sont peuplées de pins ayant atteint la maturité nécessaire pour programmer leur coupe. Ces coupes sont réalisées en moyenne tous les vingt-huit ans.

Ce que je viens de décrire n'a rien à voir avec le projet Horizeo, il s'agit du fonctionnement normal d'une exploitation sylvicole. Les pins sont plantés dans l'objectif d'être coupés et valorisés en bois. À titre d'information, ce sont vingt mille hectares de coupes rases qui sont effectuées tous les ans dans la forêt des Landes. Le changement que nous proposons sur les mille hectares du projet concerne l'utilisation du sol qui serait destiné pendant la durée de vie du parc entre trente-cinq et quarante ans à la production d'énergie renouvelable et non à la production de bois. Aujourd'hui, afin de compenser le défrichement qui serait réalisé, nous nous engageons à réaliser des boisements à hauteur de deux fois la surface défrichée, c'est-à-dire à planter sur deux mille hectares. Ce déplacement de la production sylvicole ne se fera pas tout seul. C'est tout un travail d'identification de parcelles que nous allons mener avec la filière sylvicole et avec les services de l'État, des parcelles que nous allons chercher au plus proche des usines de transformation de bois de la région.

Pour finir, je voudrais rappeler le caractère unique du site sur lequel nous projetons Horizeo. La spécificité d'un tel site localisé sur la commune de Saucats, outre des conditions d'ensoleillement favorables et l'existence de ce site en un seul tenant, est la présence d'un poste électrique de RTE avec une capacité d'accueil rare en France à quelques kilomètres du site qui a permis d'envisager un projet aussi ambitieux. Nous avons une opportunité unique d'accélérer la transition énergétique ici dans la commune de Saucats et de construire un projet qui puisse prendre en compte toutes vos bonnes idées. Nous souhaitons saisir ces opportunités avec vous.

Je vais passer la parole à Lionel DEBRIL pour vous présenter davantage le projet.

M. Lionel DEBRIL, Neoen

Merci, Bruno. Nous pouvons voir ici les principes d'aménagement du projet. On voit tout d'abord le site d'implantation, l'aire d'étude de deux mille hectares qui est entourée, au sein de laquelle s'implanterait le parc photovoltaïque sur une surface d'environ mille hectares.

Concernant les autres technologies, ce qu'on appelle ici les briques technologiques, on voit d'une part une concentration de trois activités plutôt vers l'ouest du site qui répond notamment à deux critères. C'est d'une part la proximité des voies de circulation afin de faciliter l'accès à ces activités que sont le centre de données, l'électrolyseur et l'activité d'agriénergie, et d'autre part comme il a été imaginé pour le projet Horizeo des synergies possibles entre ces briques, une proximité géographique entre celles-ci nous a semblé opportune.

Concernant la dernière brique constituée par le stockage par batterie, celle-ci répond à une autre logique. En effet, le parc photovoltaïque comme le stockage par batterie doivent être raccordés au réseau de RTE. Le poste de raccordement disponible situé à une distance de 3,5 km à 4 km du site se trouvant à l'est, une implantation à l'est du site nous a paru plus appropriée.

Pour ce qui est de l'aire d'étude ainsi que la localisation du poste de raccordement, vous pouvez effectivement aller voir cela un peu plus concrètement sur la carte géante présente au fond de la salle.

Pour parler un petit peu plus du contenu du projet, nous avons tout d'abord le parc photovoltaïque qui constitue le cœur du projet. Il va servir grâce à sa puissance comme effet de levier pour développer les

autres technologies d'avenir, donc les batteries de stockage, l'électrolyseur, le centre de données et l'agriénergie.

Que représente un gigawatt ? Si on parle en termes industriels, cela peut représenter l'équivalent de la consommation d'environ 20 % de l'industrie en Gironde. Maintenant, en matière d'équivalent de consommation habitant, cela va représenter l'équivalent de la consommation de 600 000 personnes.

En quoi ce parc photovoltaïque serait-il innovant ? Il serait innovant principalement sur le fait qu'il aurait un modèle économique innovant. En effet, si le photovoltaïque aujourd'hui est une technologie fiable, mature et de plus en plus compétitive, elle fonctionne encore en grande majorité à partir de subventions. Ici, le modèle proposé est de vendre directement la production du parc photovoltaïque aux entreprises et aux industriels. Cela permettrait au projet de fonctionner sans subvention et sans impact pour le contribuable.

Concrètement, qu'est-ce qu'un parc photovoltaïque ? Vous avez des exemples en Gironde, et ici plus particulièrement sur la commune de Saucats lorsque vous allez vers Saint-Magne, ce sont tout simplement des modules photovoltaïques posés sur des structures généralement en acier qui sont directement plantés dans le sol ou vissés. Cela permet à la végétation de s'exprimer sous et entre les tables. Ce n'est pas non plus une imperméabilisation, ce n'est pas un parking. L'eau peut toujours s'infiltrer dans le sol. Pour terminer, à la fin de l'exploitation, cela va nous permettre aussi d'assurer un démantèlement complet de l'installation pour retrouver par exemple à nouveau une vocation sylvicole.

Concernant les autres briques technologiques, je vais commencer ici par les batteries de stockage. Quelles sont leurs fonctionnalités ? Elles vont servir principalement à la stabilisation du réseau. En effet, le réseau RTE a besoin en permanence d'avoir un équilibre entre la consommation et la production énergétique. L'avantage des batteries est qu'elles ont une grande réactivité, elles vont donc pouvoir très vite stocker l'énergie excédentaire pour ensuite la restituer lorsque la consommation deviendra plus importante.

À quoi ces batteries vont-elles ressembler ? On a un exemple ici en région Nouvelle-Aquitaine notamment à Azur. Ici, on a une batterie de 6 MW qui a une capacité de 6 MWh. Avec le projet Horizeo, on partirait sur une puissance de 40 MW pour 40 MWh.

Qu'est-ce que cela changerait ? Vous augmentez tout simplement le nombre de conteneurs au lieu d'en avoir deux, on en aurait entre dix et vingt sur une surface clôturée d'environ 3 500 m².

Concernant les autres briques technologiques, je vais laisser la parole à Mathieu LE GRELLE.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Merci. Nous avons également un centre de données ou data center. Il permet de répondre à des besoins numériques grandissant comme la digitalisation et le stockage de données via les clouds, le développement de l'économie digitale avec internet ou encore les différentes applications que nous retrouvons tous sur nos téléphones.

Aujourd'hui, plus de 40 % des centres de données français sont implantés en région Île-de-France. Un centre de données sur la région permettrait d'être au plus près des utilisateurs finaux, des entreprises et des établissements publics. Les centres de données sont des équipements énergivores.

Quelle serait l'originalité dans Horizeo ? Le centre de données serait alimenté à 100 % en énergie renouvelable, dont une partie produite directement par le parc solaire. Sur la slide suivante, vous avez ce qui pourrait être le projet envisagé sur Horizeo. La surface occupée pourrait aller jusqu'à 2,5 ha et comporter un étage tel que sur la photo.

Comme troisième brique, nous avons un électrolyseur. La production d'hydrogène renouvelable est aujourd'hui une solution permettant de décarboner les usages industriels. Il peut à la fois se substituer aux énergies fossiles ainsi qu'à l'hydrogène classique. Pour Horizeo, un électrolyseur d'une puissance d'environ 10 MW permettrait de produire de l'hydrogène renouvelable grâce à l'électricité produite à 100 % en électricité verte provenant en partie du parc solaire. Cette production serait orientée vers les besoins futurs en mobilité comme les bus régionaux, les cars scolaires ou les camions de transport de marchandises, et demain les véhicules de particuliers. Pour information, la puissance aujourd'hui prévue avec ces 10 MW permettrait d'alimenter plus de 200 bus scolaires.

L'électrolyseur occuperait une surface d'environ un hectare et permettrait comme on peut le voir sur la photo de produire de l'hydrogène, de le comprimer, de le purifier et de le stocker temporairement pour qu'il soit ensuite transporté vers les utilisateurs finaux. Vous avez également sur l'écran une photo d'un bus à hydrogène fonctionnant sur l'agglomération de Pau.

Concernant la brique agriénergie, il s'agit d'une activité mixte agricole et énergétique proposée sur une surface de 10 à 25 hectares. La production agricole telle qu'elle est envisagée pourrait intégrer un programme alimentaire territorial pour garantir une alimentation saine et locale comme la restauration collective de collectivités locales. Une implication des parties prenantes et des collectivités sera un facteur déterminant pour la réussite de cette brique, notamment pour susciter l'intérêt de l'exploitant agricole et l'installation de jeunes agriculteurs.

Sur la photo suivante, l'activité d'agriénergie se conçoit en fonction des pratiques agricoles, maraîchages, vergers, et peut se concevoir avec différentes technologies. Concernant l'agrivoltaïsme dynamique, comme on peut le voir sur la photo, les panneaux photovoltaïques sont situés en hauteur et ils sont pilotables. Ils peuvent ainsi apporter un gain sur la production agricole par la gestion du rayonnement solaire, de l'ombrage, et selon les besoins de la plante ainsi que protéger d'éventuels événements climatiques comme la grêle ou la canicule.

L'originalité d'Horizeo est également son fonctionnement. Outre, le principe de l'effet de levier d'une technologie mature comme le solaire au service de technologies d'avenir, il y a également des synergies possibles entre chacune des activités. Par exemple, l'eau non consommée par l'électrolyseur pourrait être réutilisée pour irriguer les cultures dans le cadre de l'agriénergie. La chaleur résiduelle du centre de données pourrait être réutilisée pour chauffer d'éventuelles serres agricoles.

Pourquoi un tel dimensionnement pour Horizeo et un changement d'échelle ? Horizeo est une conjonction de plusieurs facteurs qui permettent de penser un tel projet ambitieux et innovant. Tout d'abord, des objectifs nationaux et régionaux structurants. À l'échelle régionale, la Nouvelle-Aquitaine prévoit de multiplier par trois ses capacités photovoltaïques d'ici à 2030. La filière hydrogène est également au cœur du plan de relance de l'État. La région a pour ambition d'ici dix ans de devenir leader en production, en stockage et en distribution d'hydrogène renouvelable. Cette stratégie implique de développer des projets de toutes tailles, de penser à un changement d'échelle afin d'accélérer la transition énergétique. Horizeo permettrait de satisfaire à 15 % des objectifs régionaux. C'est beaucoup et peu à la fois. La réponse sera sans doute un cumul de projets de taille différente.

En parallèle, on assiste à une forte augmentation de la demande en électricité, notamment renouvelable. En effet, en dépit de l'augmentation de la sobriété et de l'efficacité énergétique, la quasi-totalité des scénarii, qu'ils soient ADEME, RTE ou ENEDIS, anticipent une hausse de la demande électrique en raison notamment des transferts d'usages comme ceux dans les transports. Les entreprises sont également de plus en plus en demande d'énergies renouvelables au travers des contrats directs avec les producteurs. Enfin, nous avons ici, Bruno l'a rappelé, un site aux caractéristiques uniques avec un territoire fortement ensoleillé, un ensemble de parcelles d'un seul tenant d'une surface telle qu'elle nous permet de développer un projet cohérent et responsable, et enfin un poste électrique à proximité immédiate, moins de 3 km, et disposant d'une capacité rare, et même unique d'injection de l'électricité dans le réseau. Aujourd'hui, les conditions nous semblent réunies pour proposer un projet ambitieux qui permet d'accélérer la transition énergétique.

Je vais maintenant passer la parole à David SERVANT qui va nous présenter le raccordement envisagé sur le projet.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Il vous reste trois minutes.

M. David SERVANT, RTE

Merci. Dans le cadre de ce projet, RTE est en charge de raccorder la plateforme énergétique au réseau public de transport d'électricité. D'une manière générale, RTE accompagne la transition énergétique dans le cadre de sa mission de service public en raccordant toutes les productions d'électricité quelles qu'elles soient. Ici, le raccordement s'effectuerait sur le poste électrique présent dans votre commune à quelques kilomètres d'ici sur la route de Saint-Magne. Vous avez sur la carte le réseau de la Nouvelle-Aquitaine. Saucats est situé sur un axe principal nord-sud. Si on se rapproche sur le réseau local, on s'aperçoit que Saucats est situé au cœur du réseau local. C'est un maillon important où la tension est réduite, puis envoyée dans les zones de consommation comme le bassin d'Arcachon, le sud de la métropole bordelaise, mais aussi via le réseau de distribution vers la communauté de communes de Montesquieu. Le raccordement serait effectué en souterrain. Sur le schéma, vous avez une liaison souterraine, elle fait environ moins d'un mètre de large et elle est posée à environ 1,50 m de profondeur. Il y aurait au total quatre ouvrages de ce type pour raccorder Horizeo. Sur la carte à côté en rouge, vous avez la zone dans laquelle sont menées actuellement les études techniques et environnementales. Cette zone est située entre Horizeo et le poste existant à Saucats. Elle est délimitée au sud par le parc

naturel régional de Landes de Gascogne et au nord par le bourg de Saucats. Cette zone est principalement agricole. Il est à noter qu'une liaison souterraine est totalement compatible avec une exploitation agricole.

À l'issue du débat public, une concertation spécifique va être menée sur le raccordement. Je vais pour cela laisser la parole à Lisa.

Mme Lisa CANTET, chef de projets développement solaire, Engie Green

Merci. Dans le cadre du projet Horizeo, les études réalisées par des bureaux d'étude experts et indépendants sont en cours. Elles vont nous permettre d'identifier les enjeux environnementaux de l'aire d'étude de deux mille hectares, de la zone d'étude RTE, et plus largement du territoire vis-à-vis du projet.

La prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux dès les premiers stades de la conception du projet assure la meilleure mise en œuvre de ce que l'on appelle la séquence ERCA, éviter, réduire, compenser, accompagner. Cette démarche nous permet notamment d'identifier les parcelles ou les secteurs dont les enjeux sont non compatibles avec le projet, et les parcelles qui sont aménageables sous condition.

Pour que cette démarche porte ses fruits, il est indispensable d'aborder le projet dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de réaliser une évaluation environnementale unique qui aborde la totalité des activités du projet, y compris le raccordement.

D'autres études dépassent le seul cadre réglementaire, c'est notamment le cas de l'évaluation de l'empreinte carbone du projet qui prendra en compte toutes ses composantes du défrichement au boisement compensateur en passant par toutes les activités, leur phase de travaux, leur exploitation et leur démantèlement. Ces études sont en cours et seront versées au débat public dans le cadre d'ateliers menés sous l'égide de la Commission particulière du débat public.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Parfait, merci. Vous avez tenu dans l'épure qui avait été donnée. La parole va donc maintenant être à vous-mêmes, mesdames et messieurs, dans la méthode qui est proposée dont on évaluera les résultats dans la deuxième séquence pour voir si on a saucissonné l'affaire ou pas. Je vous suggère donc table par table en fonction des thématiques qui ont été développées de recueillir très concrètement vos questions, désigner une personne qui lira les questions posées. Nous procéderons de la même façon pour les participants sur la réunion en ZOOM.

Je rappelle les différentes tables si certains veulent faire mouvement ou passer des questions qui ne correspondent pas à leur table. C'est la réponse que j'ai faite aux deux personnes qui m'ont interrogé :

- 3 tables vertes, sur les impacts environnementaux,
- 2 tables blanches, sur les risques industriels, technologiques et naturels,
- 3 tables grises, sur l'avenir de la forêt, les compensations, la sylviculture,
- 3 tables jaunes, sur les différentes composantes du projet qui vous ont été présentées précédemment,
- 3 tables rouges, sur le modèle économique, la rentabilité, qui gagne dans cette affaire, les clients, les coûts, les prix, des sujets déjà abordés,
- 2 tables orange, sur des questions diverses évoquées par les uns et les autres.

Nous commençons pour un petit quart d'heure. Il faut aller le plus vite possible. On rédige la question, on l'écrit, on la transmet au rapporteur qui sera ensuite en situation de poser les questions thème par thème. Dans la deuxième partie, nous aurons une vision plus globale de l'affaire.

D'une façon générale, faire silence de façon à respecter les personnes qui vont poser les questions. Il faut qu'on ait le temps de poser les questions et le temps d'entendre des réponses. Je vais appeler dans l'ordre les différentes tables pour poser les questions. Je vais appeler les tables dans l'ordre des thématiques de façon à ce que les questions des différents participants soient posées par les rapporteurs. Le micro va circuler. Peut-on me signaler les tables dites vertes ? Il y en a une là, une là-bas et je vois la troisième. La parole est à la première table dite verte sur les impacts environnementaux du projet, y inclut les impacts climatiques, les impacts sur la biodiversité, sur l'eau, etc. Je donnerai

ensuite la parole à la salle ZOOM qui a recueilli des questions du même type. Monsieur, c'est à vous. Si vous voulez vous lever, c'est ce que vous avez fait, c'est bien.

M. Sylvain MONDARY, première table verte

Notre première question, on en a deux pages :

- D'où proviendra le lithium nécessaire au fonctionnement des batteries ? Est-il recyclable ?
- D'où arrivent les panneaux solaires ? Comment sont-ils transportés ?
- Mon impression est que le but de ce projet est principalement l'installation d'un data center. Donc, comment prévoyez-vous de refroidir ce data center, avec de l'eau, avec une ventilation ? Quelles sont les conséquences de chaque technologie choisie ? Qui gèrera le data center ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Ce n'est pas une question directement sur les impacts environnementaux, mais je la note.

M. Sylvain MONDARY, première table verte

Si, c'est très environnemental. Il n'y a pas de problème. L'environnement ne concerne pas que la nature, Monsieur.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Bien sûr.

M. Sylvain MONDARY, première table verte

1. Où seront installés les câbles nécessaires au raccordement du data center et à quelles autoroutes de l'information ?
2. Sait-on combien Engie a replanté d'arbres depuis le début de son activité photovoltaïque ?
3. Pour l'eau qui servirait éventuellement au refroidissement des différents modules, quelle est l'origine de cette eau ? Cela concerne-t-il des nappes de surface, des nappes profondes, celles du miocène, de l'oligocène ou de l'éocène ? Quels volumes d'eau seront nécessaires ? Y a-t-il un risque d'épuisement des ressources en eau potable ?
4. Comment voulez-vous gérer l'évacuation des eaux pluviales sachant que le site est déjà saturé lors de gros épisodes pluvieux ?

Je voudrais passer la parole à mon collègue parce qu'il est plus spécialisé que moi sur la question des incendies.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

On prendra votre question sur le risque technologique et le risque naturel au moment de la restitution de cette thématique. Je la garde, Monsieur. Je l'ai en tête. Il faut rester centré sur les questions qui ont trait aux impacts environnementaux. Cela ne signifie pas que les autres n'aient pas d'importance, mais on essaye d'ordonner les questions.

M. Sylvain MONDARY, première table verte

C'est une question qui touche les impacts environnementaux en matière de risque incendie. Or, on est dans une région où il y a un fort risque incendie. Cette installation va relever des ICPE. Ce sont des installations classées pour la protection de l'environnement. C'est écrit en page 21 du dossier.

5. Quelle est la composition exacte chimique des panneaux solaires ?
6. On peut légitimement mettre en doute l'origine chinoise. La littérature évoque un certain nombre de composés chimiques pouvant entrer dans la fabrication des panneaux, le tellure de cadmium, le cuivre, l'argent, l'indium, le sélénium et le gallium, etc. Il serait bon de faire faire une analyse par un laboratoire indépendant sous pilotage de la préfecture pour voir la nature exacte, car en cas de risque d'incendie sous les panneaux, ces métaux vont s'évaporer et se déplacer sur les cultures environnantes. On a entendu tout à l'heure une personne qui s'occupe de vignes, je tenais donc à parler de cela. Il y a également le risque pour les équipes de pompiers qui vont intervenir.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Risque incendie, merci, Monsieur. Avez-vous terminé les questions pour cette table ? Parfait, je vous remercie pour la précision des questions. Nous passons à la deuxième table verte.

M. Patrick PEYROCHE, deuxième table verte

Dans un premier temps, on va tomber sur des thèmes redondants :

1. Est-il possible de fabriquer des panneaux solaires entre guillemets propres ? Corollaire à cette question, combien de temps vont mettre les panneaux pour être remboursés non pas sur le plan énergétique, mais sur le plan carbone ?
2. Quels effluents seront générés par les différents sites et comment seront-ils traités ?
3. Quels seront les critères de choix pris en compte au niveau des technologies pour fabriquer les panneaux solaires, c'est-à-dire des choix impactant directement le carbone ?
4. Vous sollicitez actuellement l'avis du public en sachant que vous avez précisé que les études étaient inachevées. Ne serait-il pas plus sage de prolonger de quelques mois vos études et de nous demander notre avis par la suite ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien, c'est très clair.

M. François DILLAIRE, deuxième table verte

1. L'aménagement en un seul site est-il le plus judicieux ? Peut-on envisager une structure plus mitée et plus paysagère que celle que vous nous proposez ?
2. Comment un système tel que celui que vous nous présentez résistera-t-il aux grands événements climatiques ?
3. Quels seront les impacts sur la nappe phréatique ? Où prend-on l'eau, à quelle profondeur ? Comment la nappe va-t-elle réagir ?
4. Tout le monde sait qu'un data center est extrêmement polluant. C'est un grand consommateur d'énergie, qu'il rejette des produits polluants, qu'il produit énormément de chaleur, vous avez parlé d'agriculture sous les panneaux, c'est très bien, mais que ferons-nous de la chaleur produite en excès en été par exemple ? A-t-on pensé au risque de gestion d'incendie dans un tel cas ?
5. Quel sera l'impact général sur le quartier de Peyon de l'installation d'un tel système ?
6. Dernière question, s'il y a par malheur explosion du stockage d'hydrogène, quel peut être la portée du souffle ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

C'est une question sur les risques, un peu atypique, mais pertinente. Pouvez-vous vous lever quand vous parlez pour des raisons de retransmission et de saisie des interventions ? Nous passons à la troisième table dite verte, Madame ou Monsieur ?

Mme Beatrix KRESSMANN, troisième table verte

Certaines de nos questions reprennent celles qui ont déjà été posées.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

C'est logique.

Mme Beatrix KRESSMANN, troisième table verte

Cependant, la première question que nous nous sommes posée est assez basique.

1. Que se passe-t-il si on enlève les pins ? Y a-t-il des risques d'inondation, la nappe phréatique étant très proche avec la présence du Saucats et de l'Eau blanche, les deux ruisseaux passant à proximité ? Qu'est-il prévu ? On a parlé de drainage, mais cela ne nous donne pas trop d'idées. Comment va-t-on calculer la quantité d'eau qui va arriver ? Comment cette eau va-t-elle passer et forcément accéder à la Garonne ? Elle va donc traverser les villages voisins, Martillac, et vraisemblablement aussi La Brède, Saint-Médard-d'Eyrans, mais je ne suis pas assez spécialiste en la matière, Cabanac aussi, me dit-on à côté.

2. Comment va-t-on mesurer l'impact des panneaux sur la faune et la flore, sur les espèces protégées ?
3. Que va-t-il se passer quand on va démanteler les panneaux ? Comment va-t-on démanteler le data center et l'électrolyseur puisque sans panneaux solaires, ils deviennent obsolètes et ne servent à rien ? Quelle sera la destination de ces bâtiments ?
4. Avez-vous une idée de la superficie exacte de l'artificialisation des sols ?
5. Ne craignez-vous pas qu'avec des couloirs sans arbres, on génère des risques de tornade ? Les événements climatiques ont été cités précédemment.

Mon voisin a noté quelque chose que je lis très mal. Donc, il va prendre la parole.

M. Michel LOPEZ, troisième table verte

6. Que ferez-vous de l'oxygène libéré lors de l'électrolyse ? Quel choix d'électrolyseur avez-vous fait ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Avez-vous posé l'ensemble des questions ? J'ai interrogé les amis qui sont sur ZOOM. Pouvez-vous m'indiquer les questions qui ont été posées à propos de cette thématique sur ZOOM ?

Mme Sofia ALIAMET, Modératrice ZOOM

Bonsoir, Jacques. Bonsoir à tous et toutes. Nous avons eu nous aussi plusieurs questions sur les panneaux.

1. Quel est le coût carbone de la fabrication de ces panneaux et leur transport s'ils viennent de Chine ou du Canada ?
2. Qu'en sera-t-il de leur recyclage ?
3. Qu'en sera-t-il aussi du recyclage des batteries ?

Un participant s'interroge, car il explique qu'à Bordeaux il y a un directeur de recherche spécialisé dans le domaine de la séquestration carbone et des pratiques agricoles, Sylvain PELLERIN, de l'INRAE. Il demande s'il a été consulté dans le cadre de ce débat et de ce projet.

Ce sont les questions sur l'environnement. Elles sont notées sur un tableau de bord qui sera mis en ligne à l'issue de la réunion.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Parfait. On est au cœur du sujet. Je vous remercie de la qualité des questions. On verra après comment on les met les unes en rapport avec les autres pour ne pas les saucissonner. Les questions sont nombreuses et diversifiées. Elles portent sur l'ensemble des aspects. D'autres sont possibles sur la gestion des déchets, sur le transport, les nuisances, le bruit, la qualité de l'air, mais celles-ci ont été posées et d'autres le seront sans doute par la suite. La parole est maintenant aux maîtres d'ouvrage dans l'ordre qu'ils souhaitent, c'est la règle du débat public. C'est à vous d'intervenir, Messieurs ou Madame.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

De combien de temps disposons-nous ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Vous avez cinq minutes sur ces sujets, et puis on y reviendra. Cela peut être plus, on verra, mais il faut qu'on ait le temps.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Je vais saisir l'occasion de cette série de questions dans un instant pour donner la parole à nos représentants sur la brique data center, car il y a eu de nombreuses questions à ce sujet.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Sur le data center, on va venir sur les composantes hydrogène et autres dans la partie consacrée aux briques. On est sur les impacts environnementaux, sur l'eau, sur le bilan carbone, sur les inondations, si on peut répondre à ces questions. On viendra effectivement sur les impacts des différentes composantes du projet.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Je voulais commencer par répondre à une question qui a été posée qui concerne le fait d'être ici aujourd'hui et d'avoir commencé ce débat sans que les études environnementales soient finalisées, ce qui est exact. C'est un exercice qui n'est pas évident parce que le débat public quand nous avons saisi la Commission nationale du débat public, on le fait le plus en amont possible pour arriver devant le public en concertation avec un projet ouvert. Forcément, quand vous saisissez en amont, certaines choses ne sont pas finalisées. On a la chance d'avoir des études qui vont être finalisées dans les semaines à venir. On va donc revenir normalement début novembre, au milieu du débat public à peu près, vous présenter les résultats.

Lisa, je vais te laisser prendre certaines des questions, peut-être sur l'eau. Que se passe-t-il si on enlève les pins ? Je voudrais juste rappeler qu'on enlève des pins tous les ans dans cette parcelle.

Réactions dans la salle

On les replante, mais vous avez vu qu'il y a à peu près la moitié de la superficie du site qui n'absorbe pas.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Attendez, Madame, laissez répondre. Le principe du débat est qu'on pose une question, on entend la réponse, et on conteste la réponse. Donc, il faut laisser répondre le maître d'ouvrage et ensuite vous interviendrez pour dire que cela ne va pas.

Mme Lisa CANTET, chef de projets développement solaire, Engie Green

La coupe d'arbres a un impact sur le niveau des nappes. On a ici dans le secteur des Landes de Gascogne des nappes relativement proches du sol. Quand on coupe les arbres, on a un relèvement de la nappe. Il se passera la même chose en effet avec le projet Horizeo qu'avec une coupe rase. Donc, aujourd'hui, il faut savoir que sur le site du projet, on a à peu près la moitié de la superficie qui est en coupe rase ou avec de jeunes pins. Pour autant, nous allons en effet faire réaliser une étude hydrologique de façon à bien identifier quelles seraient les conséquences d'un tel projet sur le ruissellement, sur le relèvement de la nappe. Il y a vraiment deux choses à distinguer, la partie eau superficielle et la partie eau dans la nappe. On coupe les arbres. La nappe va être relevée. Comme on a des fossés, cela peut faire un excédent d'eau parce que les fossés drainent la nappe. Le fait d'avoir un relèvement de la nappe peut aussi entraîner plus de ruissellements des eaux pluviales.

Tout cela va être modélisé. Ce sera effectué par des bureaux d'étude en prenant en compte les enjeux de votre secteur, donc les enjeux sur le site et les enjeux à l'aval. Le bureau d'études ANTEA va réaliser une étude du réseau hydrographique depuis le site jusqu'à la Garonne sur tout un tas de données bibliographiques dont on dispose. Il va aussi faire un peu de travail de terrain pour identifier les endroits sensibles. À partir de ces enjeux et des modélisations, nous allons présenter tous ces éléments aux services de l'État de façon à identifier la poursuite de cette étude pour vous proposer des mesures de réduction d'impact. C'est-à-dire que nous pouvons par exemple travailler de façon à stocker plus d'eau sur notre site. Si vous reprenez les fossés, vous les rendez moins profonds, vous allez moins drainer la nappe et donc on va pouvoir stocker plus d'eau sur le site. C'est une des solutions que nous pouvons envisager. Ceci nous permettrait aussi d'un point de vue de biodiversité d'avoir plus de zones humides.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

La rumeur parle d'elle-même. Poursuivez s'il vous plaît. Je cite les questions qui ont été posées, le recyclage, le bilan carbone.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Une question a été posée sur les panneaux solaires avec des métaux lourds, tellurure de cadmium. Il y a plusieurs technologies dans les panneaux. Certains panneaux solaires étaient développés et construits avec du tellurure de cadmium. C'est ce qu'on appelle les panneaux à couche mince. Sinon on a aussi des panneaux solaires polycristallins ou monocristallins qui utilisent de la silice pure à 99 %, c'est du sable. Vous avez probablement tous des panneaux solaires sur vos toits. Ils ne sont pas plus polluants sur des parcs solaires que sur des toitures.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Il y a un problème de seuil.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Sur la composition, peut-être Benoît LE FLOCH. Je vais lui passer la parole.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Pouvez-vous vous présenter, Monsieur, s'il vous plaît ?

M. Benoît LE FLOCH, Responsable technique, projet Horizeo, Engie

Bonjour. Benoit LE FLOCH, je travaille dans l'équipe d'Horizeo en tant que responsable technique. Effectivement, deux grands types de panneaux scolaires existent sur le marché. Il y a les couches minces comme l'évoquait à l'instant Mathieu LE GRELLE, mais ils ne représentent maintenant que 10 ou 15 % du marché global. La plupart des panneaux qui sont fabriqués actuellement est en cristallin, donc mono ou polycristallin. Jusqu'à maintenant, c'était du polycristallin, donc des couleurs plutôt bleutées. Maintenant, on a tendance à ne faire que du monocristallin avec lequel on a des rendements plus importants. Le cristallin, c'est une galette de silice avec du cuivre comme vous le disiez ou de la pâte d'argent pour améliorer la conduction et récupérer tous les électrons arrachés pour produire de l'électricité. Le silicium représente une toute petite partie de cet ensemble du panneau qui est encapsulé dans une feuille de verre avec de l'aluminium autour qui sert de cadre et améliore la tenue mécanique de cet ensemble.

Concernant les origines des panneaux, est-ce une question que vous voulez plutôt vous réserver ?

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Allez-y.

M. Benoît LE FLOCH, Responsable technique, projet Horizeo, Engie

Sur l'origine des panneaux solaires, il ne faut pas se le cacher, 80 à 90 % de la production est fabriquée en Asie du Sud-est avec des bilans carbone plus ou moins propres, ou plus ou moins sales. Tout dépend de quel côté on le voit. Il faut le savoir. En France, la Commission de régulation de l'énergie a émis des appels d'offres depuis quelques années avec des notes qui sont fonction du bilan carbone des modules. Horizeo se propose de suivre également ce même type de bilan carbone. Donc, ne pas prendre de modules fabriqués sans faire attention au bilan carbone des modules, mais justement l'intégrer dans le design. C'est également pour cette raison que tout un bilan carbone est fait de la centrale complète avec des modules qui ont des bilans carbone plutôt acceptables. Ils viennent de Chine. Ils viennent effectivement par conteneur en bateau juste sur des ports français. On pourra revenir plus tard sur le bilan carbone.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Non, on y vient maintenant parce qu'une question a été posée.

M. Benoît LE FLOCH, Responsable technique, projet Horizeo, Engie

Sur le bilan carbone.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Sur le bilan carbone, c'est-à-dire les plus et les moins. Ce que vous avez dit, comment arrivent-ils, quand et comment ?

M. Benoît LE FLOCH, Responsable technique, projet Horizeo, Engie

Le projet est dimensionnant, il se doit d'être exemplaire. On a pris des bureaux d'études experts indépendants comme l'INRAE, cela a été cité tout à l'heure. L'INRAE travaille actuellement sur le bilan carbone du projet sur la partie forêt, défrichement et reboisement compensateur. C'est pour la partie la plus impactante en matière de surface étant donné le parc solaire. L'INRAE est ici présent. On a pris un bureau d'études tiers, GINGKO 21, qui travaille également sur toutes les autres briques et la substitution des nouveaux usages avec les anciens usages. Le bilan carbone est en cours d'établissement. Tous les choix ne sont pas arrêtés. L'origine des modules n'est pas encore arrêtée. Cela fera partie des éléments du débat et cela pourra se poursuivre même au-delà une fois le projet arrêté. On aura un bilan carbone définitif dès lors que tout aura été arrêté.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Sur les événements climatiques majeurs, la grêle, tout ce qu'on annonce comme catastrophes, le GIEC, les autres organismes dans les dix, quinze, vingt ou trente ans à venir. Donc, sur la question des grands événements climatiques, l'exposition de ce projet aux événements climatiques, aux tempêtes, aux îlots de chaleur, toutes les questions posées par le public.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

C'est-à-dire le risque de grêle sur les panneaux.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, entre autres. Les tempêtes, vents à x kilomètre-heure, pluies diluviennes, grêlons, chaleur extrême.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

J'entends qu'il y a deux sujets. Il y a l'exposition d'un parc solaire aux risques naturels, grêle, tempête. À ce sujet, on a des parcs solaires qui tournent depuis presque dix ans ici en Nouvelle-Aquitaine. C'est vrai que c'est post-tempête 2009, mais on a d'autres événements climatiques qui se sont déroulés partout en France, notamment dans le Sud-est. Aujourd'hui, il existe des normes, des Eurocodes qui sont scrupuleusement respectés par les bureaux de contrôle. Il peut y avoir occasionnellement des dégâts avec les tempêtes, mais ce sont des choses qui se prévoient et s'analysent avec les bureaux d'études techniques. Je comprends que l'on m'oriente sur un autre sujet qui est celui des îlots de chaleur. C'est un phénomène un peu nouveau qui nous a été partagé récemment. Sur les îlots de chaleur, les panneaux solaires vont-ils changer le climat au droit du projet ou dans son environnement immédiat ? C'est la question qui nous a été posée, je crois, Monsieur le Président.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

La question a été posée par les viticulteurs par exemple.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Aujourd'hui, il existe peu de bibliographies scientifiques sur l'analyse d'îlot de chaleur. Deux ont été réalisées, une en Australie dans le désert où on constate effectivement une augmentation de l'amplitude thermique, mais en revanche la deuxième étude est venue contredire cette première analyse. Elle a été réalisée sur un espace naturel avec un couvert végétal qui ne donne pas du tout les mêmes conclusions. On observe même une augmentation de l'humidité sous les panneaux. Par rapport à des parcs solaires existants aujourd'hui, on ne le constate pas, mais on va poursuivre nos analyses avec des bureaux d'études compétents pour rassurer et se forger une opinion à partir de données scientifiques. Aujourd'hui, on ne constate pas d'élévation de température au droit des panneaux solaires.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Qu'en est-il pour la faune et la flore ? On verra ce que l'on fait des réponses du maître d'ouvrage. Merci de répondre à cette question sur la faune et la flore, question posée précédemment. Quel est l'impact sur la faune, la flore, les oiseaux, les vertébrés, les invertébrés, la diversité réelle ou supposée du vivant sur cette forêt, on est en plein dans le sujet de l'environnement.

Mme Lisa CANTET, chef de projets développement solaire, Engie Green

Concernant la partie faune-flore, aujourd'hui, nous avons missionné un bureau d'études qui a réalisé des inventaires de la faune et de la flore sur les deux mille hectares de l'aire d'étude sur toute l'année 2021. Il y a encore des relevés actuellement. À partir de ces relevés, vont être identifiées les parcelles qui présentent ce que je disais tout à l'heure, des parcelles qui présentent des enjeux non compatibles avec le projet. C'est par exemple, un habitat de Fauvette pitchou, est un habitat plutôt buissonnant, et typiquement un parc solaire, n'est pas compatible avec un habitat buissonnant. Dans ce cas, on n'aménage pas un parc solaire sur un tel habitat. Cela fait partie de ce qu'on appelle les parcelles ou les secteurs à éviter. À partir de cet inventaire, nous allons pouvoir identifier les secteurs qui ont des enjeux compatibles avec notre projet. Sur cette base, quand les parcelles sont identifiées, avec le bureau d'études, nous allons travailler les mesures environnementales qui vont permettre de réduire notre impact et de proposer des mesures qui iront en faveur de la biodiversité. Pour cela, nous nous basons sur les connaissances des experts et sur nos retours d'expérience. Par exemple, on constate sur nos parcs qu'en mettant en œuvre des fauches tardives, ce sont des fauches des mois d'octobre, novembre et éventuellement jusqu'au mois de février, on observe de bons résultats sur la biodiversité, donc la flore, la végétation au sol. Il faut bien avoir en tête qu'un parc solaire n'est pas un parking, la végétation repousse spontanément. C'est vraiment la végétation locale, on ne réensemence pas, qui s'exprime et qui peut accueillir la faune locale. À la différence d'un espace forestier, nous sommes un parc solaire à milieu ouvert et nous accueillons une flore et une faune de ce qu'on appelle le milieu ouvert. Quand les parcs sont implantés, nous faisons toujours réaliser des suivis de la faune et de la flore qui comparent le site avant et après implantation. Cela nous permet aussi d'affiner nos moyens de gestion.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Nous passons aux impacts paysagers. Attendez, Madame. Donc, l'impact paysager, la question posée, un plus petit projet ne permettrait-il pas de mieux aménager le paysage ? Avec ce projet, quel serait l'impact sur le paysage ? Question posée, et réponse s'il vous plaît.

Mme Lisa CANTET, chef de projets développement solaire, Engie Green

L'impact paysager sera traité. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore défini les parcelles aménageables ou non aménageables puisqu'elles sont complètement liées à cet inventaire de la faune et de la flore qui est en train de se terminer. Sur cette base, nous saurons sur quelles parcelles nous pourrions aménager le projet. En fonction de cela, nous pourrions en effet identifier les endroits depuis lesquels le projet pourrait être visible, et donc les aménagements paysagers à proposer. Sur ce type de mesures, ce serait très intéressant de pouvoir discuter avec des locaux pour développer ces mesures et les adapter aussi à vos attentes. On peut masquer un projet comme on peut offrir des cônes de vue par exemple avec des panneaux pédagogiques de façon à expliquer aussi la nature de ce projet.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Sur les surfaces artificialisées, attendez, Monsieur, c'est respecter le public de laisser répondre dans les termes de la réponse. Je suis l'arbitre de cette affaire, je ne suis pas le maître des réponses. Ensuite, on entendra les objections et les remarques que vous faites. On revient sur la question des surfaces artificialisées, elle est un peu liée à la question précédente. Combien ? Où ?

M. Benoît LE FLOCH, Responsable technique, projet Horizeo, Engie

Concernant l'artificialisation, aujourd'hui, vous avez déjà vu un parc solaire et vous connaissez certainement tous des parcs solaires. Vous voyez qu'on n'imperméabilise pas les sols. Il y a bien de la végétation spontanée qui pousse entre les panneaux et sous les panneaux. Les seules surfaces dites artificielles qui viennent imperméabiliser, impacter entre guillemets les fonctionnalités du sol au travers de cette imperméabilisation, sont les châssis qu'il convient d'enfoncer dans le sol. Il n'y a pas de fondations en béton. Les châssis sont vissés dans le sol ou des pieux battus. On surface une emprise au sol très réduite. Je n'ai pas en tête sur le potentiel de mètres carrés ou de centaines de mètres carrés qui seraient impactés par ces pieux. Vous avez ensuite les bâtiments dits de transformation et d'élévation des tensions. Ce sont des postes de transformation qui font à peu près 20 m² chacun. Il y en aura plusieurs dizaines sur un projet de cette taille. Il y a ensuite les bâtiments qui vont accueillir les briques, j'en ai parlé précédemment. Le centre de données avec une surface qui peut aller jusqu'à 2,5 ha. Aujourd'hui, on serait entre 1 et 2,5 ha. L'électrolyseur pourrait se développer sur une surface maximale d'un hectare.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

En l'état actuel des choses, vous nous dites deux choses, Messieurs, Madame. Vous nous dites que les préoccupations énoncées par le public correspondent à des sujets qui ont été repérés par nous, et nous allons faire des études sur le sujet. C'est là que je dois répondre à la question posée, pourquoi les études environnementales ne sont-elles tout de suite pas sur la table ? Elles ne sont pas sur la table pour une raison bien simple. La procédure de débat public, ce n'est pas, on fait un one-shot et on s'arrête, et l'affaire est décidée. C'est le début d'un processus par lequel on va poser l'ensemble des questions, essayer d'obtenir les réponses ou un certain nombre de réponses dans l'état actuel des connaissances qui sont celles du maître d'ouvrage, et d'ailleurs d'autres expertises, car il y en a d'autres que celles du maître d'ouvrage.

Ensuite, sur une série d'aspects particuliers du projet, des études, des enquêtes, des concertations du public vont se mener presque thème par thème à partir de ceux qui ont été mentionnés. J'ajoute qu'à la fin l'enquête publique est censée résumer le tout, et à la différence de la Commission qui ne dit pas si le projet Horizeo est bien ou mal, cette enquête publique donnera un avis. À la fin, il y a les différentes autorisations, celle du préfet, la mise en ordre des documents réglementaires, y compris d'ailleurs le plan local d'urbanisme de Saucats.

On est donc au début de la procédure. L'avantage de cela est de pouvoir poser des questions et vérifier si on a eu les réponses dans l'ensemble de la procédure. L'inconvénient vient du fait qu'on n'a pas les réponses à tout. Nous avons trouvé une espère de cote mal taillée, je dois dire, mais elle est taillée ainsi, il faut dire, qui est d'essayer d'introduire un certain nombre de ces éléments au milieu du débat. On a pressé, et même fait violence aux maîtres d'ouvrage pour que ces études soient rendues publiques, mais pas seulement qu'elles soient rendues publiques, mais qu'elles soient soumises à expertise et à contre-expertise. Comme je le disais, il y a beaucoup d'expertises de l'État, mais pas

uniquement, il y a les collectivités, les associations, les groupes de citoyens, il y a des professionnels, des retraités, il y a un peu de savoir dans un pays, on ne raconte pas n'importe quoi aux gens désormais dans ce pays.

Les dates figurent dans le document qui vous est remis. Il y a à peu près tous les aspects, sur les six points, des séances spécifiques où on va entendre les fameuses études dont on nous a parlé. On va voir si les questions que vous avez posées y trouvent réponse et on va entendre des contre-experts ou des experts indépendants. Ce qui a été dit sur les experts indépendants est très important. Je ne sais plus qui, pardonnez-moi. C'est-à-dire que les experts liés d'une façon ou d'une autre au lobby, des pour et des contre, ne peuvent pas être juge et partie dans cette affaire. Donc, vous avez sur la table les impacts environnementaux, les risques, tous les sujets identifiés sont l'objet d'un questionnement et donc de réponses, y compris d'ailleurs sur le deuxième atelier à Saucats même probablement dans cette salle sur le risque technologique et industriel.

En effet, les études ne sont pas faites. Il nous appartient, il appartient à l'arbitre de faire en sorte qu'il soit sorti et surtout qu'il soit débattu. C'est l'engagement que je prends au nom de la Commission particulière du débat public et je vous prie de le croire.

J'ajoute que sur un certain nombre de sujets il y aura de la controverse. Un certain nombre d'ateliers dont vous avez également la liste feront l'objet de discussions et de controverses avec des gens qui sont pour ce projet et avec des gens qui sont contre ce projet, des gens fermement opposés à ce projet, des gens qui doutent, comme c'est le cas, je pense, de la majeure partie des participants de ce soir.

Soyez rassurés, les réponses qui sont données ce soir ne sont pas pour solde de tout compte, car le compte n'y serait pas. Le maître d'ouvrage l'a dit loyalement, mais le processus du débat dure quatre mois. Je le dis là encore comme arbitre de cérémonie, c'est la réponse des maîtres d'ouvrage. Ce sont les réponses qui vous sont faites, et à partir de là vous pouvez... Monsieur, je vous en prie. Exceptionnellement, histoire de ne pas vous mettre en colère. Merci de vous lever et de vous présenter le cas échéant. On vous écoute sur ces sujets.

M. Eddie PUYJALON, Sylviculteur

Eddie PUYJALON. Nous sommes la table sur la sylviculture. Si pour les sylviculteurs, les mesures compensatoires ne sont pas envisageables, et si remettre en considération la forêt pour en faire des industries dont on ne connaît pas l'utilité aujourd'hui, pour eux, le cœur de leur métier est la forêt. La question même s'ils peuvent ne pas l'envisager est de savoir quelles essences seront plantées, de quelle taille, sur quelles surfaces et dans quelles parcelles. Deuxième question...

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Attendez, Monsieur. On a un ordre.

M. Eddie PUYJALON, Sylviculteur

On n'a que trois questions.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, vous ne respectez pas l'ordre. Non, Monsieur. Je vous donnerai la parole, je m'y engage, mais on respecte l'ordre qui a été dit.

M. Eddie PUYJALON, Sylviculteur

Dans ce cas, il faut nous dire de choisir la meilleure question.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Je vous prie de respecter l'ordre qui a été défini de façon à ce que les questions qui sont posées par les autres participants puissent venir. La vôtre qui est très importante est majeure, elle est centrale, celle de la compensation et de la qualité des plantations viendra au moment où on parlera de la sylviculture comme cela est prévu. On essaye d'ordonner cela sinon c'est la confusion, Monsieur, vous n'aurez pas de réponse aux questions qui sont posées si on est dans la confusion. Je prie maintenant les personnes qui vont rapporter sur le deuxième sujet pour lequel il y a déjà des questions qui ont été posées sur les risques technologiques. Les rapporteurs vont pouvoir intervenir et donner la liste des questions posées.

Nous passons aux deux tables blanches sur les risques technologiques et les risques naturels.

M. (hors micro, inaudible)

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, Monsieur. J'ai cette question en tête sur les impacts territoriaux. J'ai marqué toutes les questions. Nous passons donc aux questions sur les risques technologiques et les risques naturels. Ont déjà été posées des questions sur les îlots de chaleur, notamment l'impact du data center, les risques d'incendie, les conditions dans lesquelles tout ceci est autorisé puisqu'il s'agit d'installations classées au titre de la protection de l'environnement. J'ai encore deux autres questions, mais allez-y, Monsieur.

M. Jean-Pierre BARDE, première table blanche

Je parle au nom de ma table sur les risques naturels et technologiques. On a évidemment parlé des risques liés à l'eau. Je n'en reparlerai pas, la question a déjà été posée, notamment d'où vient l'eau.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Vous pouvez reposer la question, Monsieur.

M. Jean-Pierre BARDE, première table blanche

1. Quel volume prenez-vous par an ? Dans quelle nappe prélevez-vous ces volumes ? Est-ce directement la nappe phréatique sous nos pieds ou bien s'agit-il des nappes profondes dans les couches géologiques oligocènes, miocènes et même plus profondes, éocènes qui alimentent Bordeaux, je le précise ?

Je trouve un peu dommage par exemple que vous ne parliez pas d'utiliser l'eau de pluie qui pourrait compenser un pompage de la nappe alors que vous avez des hectares qui sont des panneaux solaires. Vous pourriez récupérer l'eau de pluie pour vos installations. C'est une remarque au passage.

Il y a un risque majeur pour moi qui n'a pas été abordé pour l'instant, c'est le risque incendie des installations de batterie. Ce risque a un exemple magnifique, excusez-moi d'utiliser ce mot, au sud de l'Australie au mois d'août. Il y a eu un incendie au mois d'août dans une installation de batteries au lithium, d'ailleurs exploitée par l'opérateur Neoen ici présent, il pourra d'ailleurs sûrement répondre. Un groupe de batteries a brûlé pendant trois jours. Les pompiers ont été incapables d'arrêter l'incendie parce qu'on ne sait pas arrêter un incendie de batteries au lithium. Il y a un emballement général. Tout cela prend feu. Que font les pompiers ? Ils arrosent autour pour éviter que le feu se propage. Donc, ces batteries au lithium se sont consumées pendant trois jours en émettant évidemment des fumées de toutes sortes de choses, du lithium, et le reste, donc assez toxique. Elles sont ensuite retombées plus loin en aval sur les populations, les villages. Il a fallu dire aux gens de se confiner chez eux, et même éventuellement pendant longtemps des évacuations ont été considérées. Donc, voilà exactement ce qui pourrait se passer sur Saucats. Je préviens ici les élus qui devront peut-être un jour gérer une évacuation d'un village ou de plusieurs villages situés en aval d'un incendie de batteries au lithium. Je pense à Saucats lui-même. Je pense à La Brède. Je pense à Cabanac-et-Villagrains et bien d'autres plus à l'est. C'est pour moi un incendie majeur. C'est un risque majeur et on ne sait pas actuellement arrêter un incendie de batteries au lithium.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Peut-on avoir les questions de la deuxième table consacrée aux risques technologiques et naturels ? Des questions qui rejoignent les autres questions posées par les autres intervenants. Tout se tient. On reconstitue le puzzle. On décompose et on remonte.

Mme Marie-Pierre ALIBERT-MARCO, deuxième table blanche

Nous vous demandons quels sont les risques technologiques pour chaque brique industrielle. Il faudrait les identifier et les quantifier, et bien évidemment connaître l'impact sur le risque incendie qui est déjà existant puisque l'incendie de 1949 a démarré au niveau de la Chasse du Murat, donc le site d'implantation qui a été choisi ici.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Pourriez-vous vous lever, Madame ?

Mme Marie-Pierre ALIBERT-MARCO, deuxième table blanche

Quels scénarios sont prévus en cas d'explosion, de court-circuit, d'effets toxiques et bien évidemment d'incendie ?

À propos du data center, est-il tout simplement nécessaire ?

En ce qui concerne le risque hydrogéologique, la nappe d'eau à Peyon est très basse. Je suis de Peyon. Puisque nous ne sommes pas raccordés au tout à l'égout, nous nous demandons quel devenir pour nos eaux usées ? L'impact également sur la nappe d'eau, les quantités d'eau pompées. Nous aimerions avoir des chiffres.

Le stockage de l'eau évoqué sur les sites n'était pas clair du tout. Nous avons un voisin qui se demande quel est le bilan carbone de tout ce projet. Nous posons donc la question pour lui.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Parfait. Vous êtes une bonne ambassadrice. Nous allons demander les questions sur ZOOM. Ce sont des questions convergentes. Sophia, peut-on avoir les questions ?

Mme Sofia ALIAMEY, Modératrice ZOOM

On a quelques questions et surtout des prises de position à la suite des éléments de la maîtrise d'ouvrage concernant le réchauffement climatique et la prise en compte. Quelqu'un a réagi en disant qu'en 2030 Bordeaux aurait la même température que Séville et en s'interrogeant sur le fait que ces données du réchauffement climatique aient été réellement prises en compte.

Une autre personne rappelle également qu'il y a eu de nombreuses tempêtes en France en 1999. Il invite donc à repenser les impacts sur les risques d'événements climatiques qui pourraient se produire sur le projet.

Ce sont les deux réactions que nous avons sur ce sujet, merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Madame, Messieurs, la parole est à vous. Vous dites que des études sont en cours, dont acte. J'ai donné la position des uns et des autres sur cette affaire. En même temps, il y a des retours d'expérience. Ce n'est pas le premier parc que l'on va faire. Quel bilan tirez-vous de votre pratique ? Vous pouvez aussi apporter des réponses tirées à partir d'exemples. Il y a une centrale photovoltaïque qui n'est pas très loin. On mériterait d'en tirer le bilan.

Mme [hors micro, inaudible, 01:30:42]

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, on va y venir, Madame. On y vient. Respectons les questions qui vont être posées. On ne va en oublier aucune.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Monsieur le Président, il y a tout de même eu ici des questions importantes sur deux briques. Donc, si vous en êtes d'accord, on va parler des briques parce que le volume d'eau et le pompage concernent l'électrolyseur, le risque incendie des batteries. Je vais demander peut-être d'abord à Mickaël ROUVIÈRE qui travaille sur la brique électrolyseur de nous parler de l'utilisation de l'eau pour l'électrolyseur.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Les questions sont précises, le volume d'eau, les lieux de prélèvements, en dessus, au-dessous, quand, l'eau de pluie.

M. Mickaël ROUVIÈRE, Storengy, groupe Engie

Bonsoir. Mickaël ROUVIÈRE. Je travaille pour Storengy, une société du groupe Engie. Pour vous répondre sur le sujet de l'eau. Je ne sais plus où et qui regarder parce que le sujet est venu à plusieurs reprises. En fait, on a des données assez précises sur l'eau. On est à peu près sur 18 mètres cubes par tonne d'hydrogène produit. Cela ne vous donne pas beaucoup d'éléments si je vous dis cela comme ça. C'est une donnée validée par l'ADEME. Pour Horizeo, avec un projet de 10 MW, on est à peu près sur 4 tonnes d'hydrogène produit par jour. Cela correspond à peu près à un débit de 3 mètres cubes/heure prélevé. Aujourd'hui, des études sont en cours. On a fait des analyses de la nappe à 15 mètres de profondeur. Cela ne veut pas dire qu'on va pomper dans la nappe à 15 mètres de profondeur. Cela veut juste dire qu'on étudie la qualité de cette eau. Encore une fois, on revient sur le sujet évoqué tout à l'heure. On est au début des études. On n'a donc pas de certitude. On ne peut pas vous affirmer que l'eau sera pompée à 15 mètres de profondeur, mais en tout cas c'est la première approche qui a été faite. Sur ce débit, il est important de noter, je ne refais pas la leçon à tout le monde, l'eau servira effectivement à produire de l'hydrogène en cassant cette molécule à l'aide de l'électricité qui sera

consommée. Sur le process d'électrolyse, je réponds à une question posée. Aujourd'hui, on n'a pas de choix technique puisque c'est une filière encore naissante. Il y a donc certainement beaucoup d'innovations à venir. On a fait tout le dimensionnement sur de l'électrolyse alcaline, mais ce n'est absolument pas définitif. Je vais essayer de ne pas grignoter le temps de tout le monde, mais juste pour répondre, on a un rendement sur l'eau d'environ 50 %. Cela veut dire que sur les 3 mètres cubes consommés, il n'y a que 50 % en grossissant un petit peu les traits qui serviront en fait à produire de l'hydrogène. Les 50 % restant seront restitué au milieu. Aujourd'hui, on a l'utilité de travailler avec plusieurs briques technologiques, ce qui permet de trouver des synergies pour que ce qui est un déchet ou un rejet pour une brique serve en fait comme ressource pour la brique voisine. On travaille effectivement sur la valorisation de cette eau dans la brique agriénergie.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Sur les risques incendie, on reviendra sur l'eau.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Je vais donner la parole à Alexandre BERRE sur les batteries.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

C'est vrai qu'il y a quelques éléments d'actualité qui interpellent. Aucune des questions qui sont posées n'est ni stupéfiante ni mal à propos. Elles sont claires. On a eu l'incendie auquel il a été fait allusion. Il y a eu un incendie de data center chez OVH qui a aussi marqué les esprits. Les questions sont donc légitimes.

M. Alexandre BERRE, Neoen

Bonsoir, mesdames et messieurs. Alexandre BERRE, société Neoen. Je travaille depuis quatre ans au développement de solutions de stockage par batterie, notamment la batterie sur la commune d'Azur dans Les Landes. En préambule, je voudrais rappeler que les batteries qui seraient installées sur le projet d'Horizeo sont les mêmes batteries lithium-ion que l'on retrouve dans l'ensemble de nos équipements du quotidien, notamment nos smartphones jusqu'aux voitures électriques.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Ce n'est pas rassurant, mais allons-y.

M. Alexandre BERRE, Neoen

Pour revenir sur les risques incendie, je voudrais revenir sur un point de compréhension. Les trois éléments qui entrent dans la combustion, ce qu'on appelle le triangle de feu, il y a tout d'abord la chaleur. Comment nos batteries font-elles pour réguler la chaleur ? Il y a un système de refroidissement de la température en temps réel, ceci de manière préventive. La solution qu'on vous propose sur Horizeo comme c'est le cas sur la batterie d'Azur dans Les Landes, à l'inverse de ce qu'il y a en Australie, ce sont des batteries conteneurisées. Là, où en Australie en effet, cela a nécessité un nombre important de pompiers sur site pour éteindre l'incendie. Dans une solution conteneurisée, il y a des vannes en haut et en bas des conteneurs et on vient noyer les batteries. Cela nécessite un camion de pompier qui vient noyer la batterie pour éteindre l'incendie.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

On interrogera à ce sujet le lieutenant-colonel des pompiers qui viendra nous répondre à la question. Sait-on éteindre les incendies de ce type ? C'est la question posée.

M. Alexandre BERRE, Neoen

Les pompiers peuvent venir puisqu'un plan de prévention est réalisé avec les pompiers. Une signalisation est faite pour accéder jusqu'aux batteries de jour comme de nuit, les pistes sont renforcées, permanentes. Elles permettent de passer des engins comme les camions de pompier et ensuite pour accéder à la batterie. À l'intérieur de la batterie, si vous vous souvenez de la batterie d'Azur, c'est finalement très aéré, la surface des batteries est très faible pour laisser entrer chaque batterie un minimum de quatre mètres pour laisser passer les pompiers et noyer les conteneurs.

Intervention dans la salle (hors micro, inaudible)

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Attendez, Monsieur. Baissez la main, je vous ai vu. Je vous en prie, Monsieur. À l'arrivée, on perd du temps. Je vais vous entendre, Monsieur, je n'ai jamais été pris la main dans le sac à refuser de prendre des questions.

M. Alexandre BERRE, Neoen

Je vais revenir sur les deux autres points de la combustion. Après la chaleur, il y a le combustible. À l'inverse d'un feu de cheminée, on peut sortir les bûches. Dans une batterie, il n'est pas possible de les sortir. Donc, elles sont certifiées pour que le feu ne se propage pas d'une batterie à une autre batterie. Je reviens sur l'exemple de l'Australie. Il y a 212 batteries sur le site, seulement deux ont brûlé. Le feu des deux batteries ne s'est pas propagé sur les autres. Dits autrement, les 40 MWh qui seraient proposés sur le projet d'Horizeo représentent l'équivalent de 400 voitures Tesla, un parking de 400 voitures. Si une voiture prend feu, il ne se propage pas sur les autres voitures.

Enfin, dernier point, le troisième élément de la combustion est l'oxygène. La solution est l'utilisation de cartouches d'aérosol qui viennent casser la réaction en retirant l'oxygène. Les trois piliers de la combustion, la chaleur, le combustible et l'oxygène dans le projet Horizeo et en prenant le retour d'expérience de l'Australie permettent de maîtriser les risques incendie.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Qu'en est-il du risque incendie lié au data center ? D'une façon générale, pour anticiper la question sur les briques, a-t-on vraiment besoin de ce data center à cet endroit ? C'est, je crois, la question qui a été posée. Pourquoi en a-t-on besoin ?

M. Benjamin LÉPINEUX, Data center, Engie

Bonjour à tous, merci pour vos questions. Benjamin LEPINEUX, je suis en charge de l'activité data center d'Engie avec Éric LAMENDOUR qui prendra peut-être le relais à un moment. Je vais commencer par répondre à la question sur le risque incendie des data centers. Déjà, c'est une installation extrêmement critique. Effectivement, le risque incendie est extrêmement surveillé et sécurisé. Des systèmes de détection double sont installés, donc fumées et flammes. Ils sont installés à différents points du bâtiment pour détecter au plus vite et le plus précocement possible le risque d'incendie. Il y a aussi le bâti qui en lui-même protège le risque incendie de par sa structure qui va couper les flammes et également par un cloisonnement. En cas de départ de feu, il est limité à la petite zone de départ de feu.

Pour commenter parce que j'imagine que la partie OVH est dans vos têtes. Évidemment, on ne peut pas commenter ce qui s'est passé, on peut juste dire une chose. La conception et la façon dont le risque feu a été managé chez OVH ne sont pas des moyens qui seront et pourront être mis en place sur le centre de données d'Horizeo.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, une question a été posée sur les conditions d'évacuation éventuelles. Par quoi ceci est-il couvert, par quel document, par quelle procédure, par quelle organisation ? Comment les gens sont-ils avertis ? En gros, comment tout cela fonctionne-t-il ? Si malgré tout, malgré les précautions que vous indiquez, tout cela dysfonctionne, est-ce qu'il y a un plan de prévention ? Cela ne relève pas forcément du maître d'ouvrage. Comment tout cela se passe-t-il ? Monsieur a évoqué un risque catastrophique, mais à tort ou à raison, les gens ont en tête des choses qu'ils ont vues dans l'actualité, des catastrophes qui ne devaient jamais arriver et qui sont arrivées.

M. Éric LAMENDOUR, Data center, Engie

Merci, Monsieur ARCHIMBAUD. Merci, Monsieur le Président. Éric LAMENDOUR pour le data center. Je vais uniquement répondre sur le data center. Benjamin vous a expliqué le système de sécurité. De plus, on a des systèmes d'extinction incendie qui sont installés soit en gaz inerte, soit en sprinklage. Sur site, vous avez des équivalents de pompier parce que vous avez des agents SIAAP qui doivent être sur site. Par ailleurs, un data center fait l'objet d'une déclaration ICPE et plan de prévention. Les plans de prévention et d'évacuation sont prévus avant toute installation de data center. C'est quelque chose qui est absolument couvert à la fois par la conception, la réalisation, le suivi et la maintenance. Vous avez effectivement des pompiers sur site.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Enfin, une question a été posée qui est absolument fondamentale. On travaille sur un projet à trente ans. Comment intégrez-vous les données qui sont liées au changement climatique ? Il y a une

réglementation aujourd'hui à l'instant T. Il y a peut-être ceinture et bretelles, des marges, mais comment allez-vous intégrer les éléments qui touchent au réchauffement, à l'élévation des températures, aux tempêtes, ce sont des questions qui ont déjà été posées puisqu'on travaille sur trente ans. Comment intégrez-vous ces éléments du changement climatique dans l'ensemble des aspects, de ce fait globalement, dans les réflexions que vous faites à cet instant de la conception du projet ? La donne change manifestement. Quelles sont les marges ? Dans le temps, on disait, on prend comme référence la crue d'il y a vingt ans, trente ans. On s'aperçoit que la crue d'il y a vingt ans, il y a trente ans, ne convient plus. Qu'avez-vous en tête comme éléments qui répondent à cette question ? Si vous n'en avez pas encore, ce n'est pas scandaleux de ne pas répondre. Si vous n'avez pas de réponse, on note et puis on verra comment on trouve la réponse dans le cours du débat.

M. Benjamin LÉPINEUX, Data center, Engie

Monsieur le Président, Lisa, va prendre la parole.

Mme Lisa CANTET, chef de projets développement solaire, Engie Green

Merci. Dans le cadre du développement du projet comme on vous l'a dit tout à l'heure, on fait réaliser un bilan carbone à la fois par un bureau d'études et par un organisme de recherche, l'INRAE. Dans le cadre de son étude, l'INRAE travaille sur le bilan carbone sur la partie biomasse, défrichage, reboisement et stockage du carbone dans le sol avec, Denis, je vais te laisser la parole, les scénarios de changement climatique.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Pouvez-vous vous lever, Monsieur, et vous présenter ?

M. Denis LOUSTAU, Directeur de recherche, UMR ISPA, INRAE

Bonsoir. Je m'appelle Denis LOUSTAU. Je suis directeur de recherche à l'INRAE. Je suis un collègue de Sylvain PELLERIN dont on a mentionné le nom tout à l'heure. Dans le cadre du projet, on a été chargé de réaliser une analyse de scénarios climatiques concernant le bilan carbone, le fonctionnement de la végétation de la ferme solaire, mais aussi de la forêt si elle avait été maintenue à l'état de forêt, et ceci jusqu'en 2100.

Vous allez me dire, ce n'est pas facile, donc comment on fait. On se base sur plusieurs choses. J'essaye d'être rapide, mais ce ne sont pas des choses si simples que cela.

Première étape, on réalise des observations microclimatiques, hydrologiques et sur les flux de carbone de la forêt landaise depuis maintenant 1996. On a fait cela sur plusieurs sites, de jeunes coupes, des arbres plus vieux. On a actuellement encore des sites en activité où on mesure en continu le profil micrométéorologique, l'hydrologie, les flux de carbone, etc. C'est essentiel pour comprendre un peu les processus à l'œuvre, leur physique, leur biophysique qu'on maîtrise assez bien maintenant.

Deuxième étape, on cale des modèles de ces processus. Ce sont en fait des codes informatiques, mais il y a une série d'équations et d'algorithmes qui permettent de décrire l'ensemble de ces processus et on les cale avec ces observations que l'on fait depuis vingt ans dans différentes conditions.

Troisième étape, on utilise les scénarios qui sont proposés par le GIEC, donc différents scénarios de futurs possibles qui balayent un petit peu de ce qui irait si les Accords de Paris étaient respectés par exemple et s'il y avait une réduction massive dès maintenant des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à des scénarios beaucoup réchauffants où il n'y a aucune politique climatique efficace et on se retrouve avec des concentrations un peu catastrophiques et des augmentations très rapides de gaz à effet de serre, et donc un réchauffement très rapide.

À partir de ces scénarios, ce sont les modèles de Météo France qui sont utilisés pour réaliser ce qu'on appelle faire du changement d'échelle et simuler sur des points gris de l'ordre de 8 km, on en a ici tout autour du parc, les scénarios climatiques jusqu'en 2100 qui sont possibles. Ce ne sont que des scénarios. Ce ne sont pas des prévisions. Il y a des erreurs dedans, il y a des incertitudes que l'on connaît à peu près, mais cela nous permet d'analyser les possibles. C'est la réponse que l'on peut apporter par rapport à ces questions. Ils ne sont pas bons notamment, mais ils sont justement en train d'être améliorés sur les points des événements extrêmes, car on n'a pas de recul. Autant on est bon pour les statistiques dans le passé sur tout ce qui est un peu moyen, les saisons, autant sur les tempêtes et les canicules extrêmes sont des événements rares par définition, on a donc un petit peu de mal aussi à les projeter dans le futur. Néanmoins, ils sont présents dans les scénarios qu'on analyse et donc on est capable de prendre cela en compte.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Pouvez-vous nous indiquer ce qu'est l'INRAE ?

M. Denis LOUSTAU, Directeur de recherche, UMR ISPA, INRAE

Je travaille dans une UMR qui s'appelle ISPA.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, mais que veut dire INRA ?

M. Denis LOUSTAU, Directeur de recherche, UMR ISPA, INRAE

L'INRAE, c'est l'Institut national pour la recherche pour l'agriculture, l'environnement et l'alimentation. C'est l'ancien INRA. C'est un organisme national de recherche publique financé sur des fonds publics.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

C'était la question que je voulais vous poser.

M. Denis LOUSTAU, Directeur de recherche, UMR ISPA, INRAE

Il y a trois mille chercheurs en France et une vingtaine de centres, dont celui de Villeneuve d'Ornon où je travaille dans l'UMR qui s'appelle interactions sol, plante atmosphère (ISPA).

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Une question sur les eaux usées. Cette question a été posée à la table. Ce n'est pas tout à fait un sujet de risque. C'est un sujet à la limite des risques. Ce sont aussi des personnes qui ne sont pas rattachées au réseau d'évacuation.

M. Benjamin LÉPINEUX, en charge de l'activité data center, Engie

Il me semble que c'est la question concernant les eaux usées quand on a noyé les conteneurs, que fait-on de cette eau noyée ? Je vais être honnête avec vous, je n'ai pas d'éléments de réponse dans l'état actuel des choses. Ceci dit, on travaillera le sujet avec les pompiers et j'espère pouvoir vous répondre dans le cadre des questions en ligne, mais les eaux usées dans l'industrie sont quelque chose de courant. Vu les volumes de nos conteneurs, je pense qu'il y a une filière bien organisée pour traiter ces eaux. Une batterie est soumise au régime déclaratif ICPE. Ce n'est pas non plus un site Seveso.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Juste sur l'atelier, risques naturels et technologiques, droit de suite. Nous aurons à Saucats même à une date que j'ai oubliée, je vous prie de m'en excuser, Clément va nous le dire. Nous aurons assez prochainement un atelier sur les risques technologiques. De même, on aura les comptes-rendus des études environnementales en présence des experts, de l'État, des pompiers, de l'ensemble des personnes qui ont à traiter ou qui ont déjà eu à traiter ces sujets, car ce n'est tout de même pas nouveau comme question. On confrontera les opinions.

On en vient si vous voulez bien à la troisième série de tables, Monsieur, vous allez avoir la parole, car vos questions portaient sur l'avenir de la forêt. Tout se tient, les risques, la nature, l'environnement, le bilan carbone, l'avenir de la forêt, la sylviculture, les impacts. On voit bien comment tout cela forme le système. Ce sont les tables grises. Peut-on avoir les questions qui ont été posées ? Il y a celle posée par Monsieur tout à l'heure qui était fort intéressante.

M. Eddie PUYJALON, Sylviculteur, première table grise

Je reprends la main. Avec nos excuses pour avoir mélangé, mais le champ est très large. Juste pour vous dire qu'ici les sylviculteurs n'envisagent pas de mesures compensatoires parce que pour eux leur cœur de métier est bien la forêt. Aujourd'hui, la réponse au dérèglement climatique passe par la forêt et non pas par l'arrachage de la forêt qui par ailleurs a reçu de l'argent public après 1999 et 2009 et qui aujourd'hui est une vraie réponse au dérèglement climatique et aux problèmes de l'eau.

La question est de dire, si cela arrivait, quelles essences seraient utilisées, sur quelles surfaces, quelles parcelles et quelle taille.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

La question est très claire.

M. Eddie PUYJALON, Sylviculteur, première table grise

La deuxième question, c'est le monde sylvicole qui se pose la question, en quoi ce projet répond-il au dérèglement climatique et à la perte de biodiversité que nous subissons ?

La dernière question, je ne peux pas la poser, car elle porte sur les champs électromagnétiques. On se demande si la biodiversité autour de ce projet avec les champs électromagnétiques, les contaminations aux métaux lourds conduiront à des problèmes sur l'environnement, sur les humains et sur les animaux.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Cette fois-ci, c'est à vous, Monsieur.

M. Stéphane LATOUR, Représentant la filière bois, deuxième table grise

Bonjour. Nous sommes aussi une table de représentants de la filière bois, d'associations environnementales et d'habitants de Saucats. Je vous précise qu'à l'unanimité nous sommes défavorables à ce projet, mais je vais poser des questions.

La première chose, c'est le contexte. C'est une question sur les défrichements. Ce projet n'est pas le seul. Il y a l'urbanisation, l'agriculture. 20 000 hectares ont été défrichés depuis vingt ans dans le massif landais qui est en réduction. Donc, la forêt est en réduction. Ce projet viendrait encore l'amenuiser. Cela fait l'équivalent de quatre fois la ville de Bordeaux en vingt ans déjà.

Première question, pourquoi développer le photovoltaïque sur des espaces naturels et non pas sur des espaces artificiels ? Cela a été cité en premier.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Cela ne fonctionne pas à l'applaudimètre, je vous le dis tout de suite. C'est la distance entre le débat public de la République et les émissions de télévision.

M. Stéphane LATOUR, Représentant la filière bois, deuxième table grise

Des questions sur la partie sylvicole, il y a effectivement beaucoup de jeunes pins, mais on peut penser que c'est lié à la tempête Klaus et Martin d'ailleurs. La tempête est passée par là. Ces parcelles ont-elles été subventionnées par l'État avec un engagement de gestion durable ? Qu'en est-il si elles sont défrichées ?

Autre question un peu plus précise et un peu plus technique, toutes les forêts importantes sont soumises à un plan de gestion approuvé par les autorités publiques. Y a-t-il eu des demandes récentes de coupes par anticipation afin de modifier l'environnement avant que le projet démarre ?

Nous avons ensuite des questions sur la compensation. La première question est une question stratégique. Est-ce que justement le détail de ce projet de compensation sera connu avant le débat public pour juger de sa valeur ? Nous avons beaucoup de questions à son sujet, mais nous savons qu'elles ne pourront pas être répondues puisque je ne pense pas que cela ait été étudié de façon claire. Nous sommes évidemment persuadés que ce projet conduira effectivement à mille hectares de défrichement net de forêt puisqu'en général les compensations se font sur des forêts déjà existantes en les améliorant et non pas sur des espaces artificialisés qui redeviendraient naturels. C'est un point aussi important. On voudrait savoir si cette compensation se déroulerait sur des espaces déjà artificialisés. Il y a des questions sur la biodiversité, sur la gestion durable de la forêt et de ce projet, et le reboisement.

Pour terminer, des questions un peu plus précises, les compensations forestières plus précisément. Quelle serait la localisation géographique de ces parcelles compensatoires ? Leur disposition sera-t-elle comparable ? Est-ce que ce seront de grands ensembles d'un seul tenant sans cloisonnement ? Pour la continuité écologique, c'est un aspect très important. Quel est le statut actuel de ces parcelles qui seraient compensées, des forêts, des friches agricoles ou des friches industrielles ?

Quel cortège floristique y trouve-t-on ? Quelles sont les espèces protégées de faune et de flore qui s'y développent ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Dans le terrain actuel ?

M. Stéphane LATOUR, Représentant la filière bois, deuxième table grise

Dans le terrain qui serait compensé. C'est la valeur de cette compensation. Ces questions interrogent. S'il y a des espèces ligneuses, des espèces d'arbres qui y poussent, quel est l'âge de leur peuplement ? Quelles sont les opérations de préparation nécessaire au reboisement ? Quelles seront les essences utilisées ? C'est la même question que notre collègue, représentant de la forêt, a posée. Pour terminer,

compte tenu du temps, on voit bien que vous ne pouvez pas répondre de toute façon même si vous connaissez toutes les réponses à toutes les questions. Est-ce que toutes ces questions que nous venons de poser auront des réponses écrites ou qui seront faites après ? Merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur. Merci aux tables précédentes. La personne représentant la troisième table grise peut-elle venir compléter ou répéter les questions s'il y a lieu ?

Mme Stéphanie LAFFITTE, Sylvicultrice, troisième table grise

De nombreuses choses se recoupent. Je ne vais pas trop y revenir. Sur la question de la compensation, on aimerait avoir un bilan détaillé des autres sites puisque ce sera compliqué d'avoir les éléments futurs, mais au moins avoir un bilan détaillé sur le nombre d'arbres, les espèces, les lieux, le type de milieu où ces arbres ont été plantés. C'est très important. Il ne s'agit pas forcément d'aller défigurer d'autres milieux ailleurs par des types de plantation en monoculture par exemple.

On s'est énormément centré sur l'impact sur la forêt environnante. Dans notre groupe, ce sont surtout des sylviculteurs saucatais, donc forcément impactés, notamment ceux près du projet. On a répertorié la gestion de l'eau. Ce problème revient très souvent aussi bien au niveau des prélèvements d'eau que de l'excès d'eau à certains moments. Vous avez apporté des réponses, mais cette question est loin d'être réglée.

On a la question de la rupture de la nébulosité. Le massif landais est un vaste massif respirant, perspirant, avec cette évapotranspiration qui apporte une humidité. Mille hectares, cela ferait une rupture par rapport à cela, une rupture de milieu. Par ailleurs, la question de la température émanant du data center et les panneaux nous inquiètent énormément sur les modifications de climat qui peuvent en résulter et la question du vent très importante chez nous. On sait bien à quel point on a été impacté par les deux tempêtes précédentes. Il est sûr que mille hectares défrichés, c'est vraiment un risque pour ceux qui sont sous le vent, dont un certain nombre sont autour de la table. On voit bien déjà lors d'une coupe rase, la forêt à côté est impactée. Parfois, sur cent mètres, les arbres sont à terre. C'est un vrai problème au moment des tempêtes. Il y a la question du feu, elle a été déjà traitée, elle est revenue plusieurs fois. C'étaient les deux sujets principaux, la question de la compensation et la question de l'impact sur la forêt environnante.

Dans l'impact, il y a aussi la question du raccordement RTE et les études préalables à ce raccordement. Une sylvicultrice en a fait l'expérience, on lui a donné un résultat d'étude sans qu'aucune demande d'autorisation d'accéder à sa forêt lui ait été faite. Donc, elle se demande comment les études sont faites. Il y a donc une certaine suspicion autour de la façon dont les études sont menées.

Quels sont les critères notamment pour mesurer la biodiversité ? Quand on se retrouve avec une biodiversité zéro, quelle est sa signification ? Pour moi, ici, on est en biodiversité zéro sur ce sol, et encore. Il y a donc des questions sur les critères, sur les grilles d'analyse. Une petite question qui peut devenir importante par la suite, qu'en est-il de la cotisation DFCI puisque nous avons plusieurs membres de la DFCI ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Pouvez-vous expliquer ce qu'est la DFCI ?

Mme Stéphanie LAFFITTE, Sylvicultrice, troisième table grise

La DFCI, c'est la Défense forestière contre les incendies. Il y a des associations locales et il y a bien sûr une fédération départementale et une fédération nationale. Tout un travail a été mis en place depuis les grands incendies, notamment celui de 1949, sur l'aménagement de la forêt pour qu'on puisse y circuler afin d'atteindre les lieux d'incendie. Tous les propriétaires forestiers que nous sommes cotisent pour cet entretien de la forêt. Dans le cas d'un lieu industriel de cette nature, qu'en est-il de sa relation à la DFCI et sa cotisation ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Ce sont des questions claires, nettes et précises. Sur ZOOM, peut-on nous donner les questions qui ont été posées par les participants ?

Mme Sofia ALIAMET, Modératrice ZOOM

Tout à fait. Il y a eu trois questions sur le sujet. La première porte sur le reboisement. Se fera-t-il uniquement sur des zones déjà classées nature, bois et forêt ?

La deuxième question porte sur les mille hectares restants. Seront-ils intouchables ? Se pose donc la question de l'après-projet. Pourra-t-il être utilisé pour d'autres projets à l'avenir ?

Troisième question, la maîtrise d'ouvrage pourrait-elle innover dans les compensations en proposant davantage de renaturaliser la friche, de créer un bénéfice écologique quitte à revenir un peu sur le seuil de rentabilité du projet ?

Ce sont les trois questions posées.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Ce sont d'ailleurs comme pour les questions précédentes sur d'autres sujets, c'est clair, net et précis. La parole est à vous, Madame, Messieurs. Quantité, qualité, localisation, impacts, effets sur la profession, effets sur l'emploi, effets sur l'industrie, le cas échéant, l'usage actuel des forêts et la biodiversité.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Avant de céder la parole à mes collègues, je vais répondre à une des questions posées. Pourquoi développer le photovoltaïque sur du naturel et pas de l'artificiel ? Première chose, l'artificiel est ce qu'on privilégie autant Engie que Neoen. Aujourd'hui, les projets qui sortent en appels d'offres demandent bien de privilégier les sites artificialisés. C'est également la stratégie régionale de l'État. Évidemment, on est dessus. Neoen a des sites sur des surfaces artificialisées. Engie en a aussi et même beaucoup. Je l'ai dit il y a deux semaines à Bordeaux, mais je vais le redire ce soir. Notre filiale, Reservoir Sun, ne fait que de la pose de panneaux sur sites artificialisés, toitures, parkings, etc. Ce sont 70 personnes à temps plein. Ils font 50 à 100 MW par an. Ce rythme de développement est beaucoup plus lent.

Aujourd'hui, on parle d'urgence climatique. On parle des objectifs que la France et la région se donnent pour développer le photovoltaïque. C'est un autre sujet, désolé, je déborde sur autre chose que le pur sujet sylvicole. Les projets sur sites artificialisés ne suffisent pas. Si je reprends la dernière stratégie des ENR en région Nouvelle-Aquitaine écrite par la préfecture, le potentiel estimé en sites artificialisés, et je parle bien de potentiel, ce sont des mégawatts qu'il faut aller chercher, les hectares, il est inférieur à 3 GW aujourd'hui, mais il existe. Il est important. Il est entre 2,5 et 2,9, on le trouve dans ce document. Aujourd'hui, l'objectif 2030 de la région est de faire plus 6 GW. Donc, ces +6 GW ne peuvent pas être faits qu'avec des sites artificialisés. On peut discuter les objectifs nationaux et régionaux, mais pour réaliser ces objectifs on ne peut pas le réaliser qu'avec de l'artificialisé. C'est pour cela que nous proposons en particulier ce projet d'un gigawatt qui est d'une ampleur et d'une échelle inédites jusqu'ici. Il s'inscrit dans ce mouvement, dans cette urgence pour accélérer la transition énergétique.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Pour compléter, je ne veux pas prendre sur le temps du maître d'ouvrage, mais il existe un atelier des alternatives et des scénarios dans le cadre du débat public dans lequel on va examiner l'hypothèse où on fera du photovoltaïque uniquement sur des sites artificialisés. Le premier atelier a eu lieu hier soir. Quels résultats, et on pourrait vérifier les indications que cela ne suffira pas. On va donc travailler ce sujet. Je comprends bien votre réponse.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

J'aimerais apporter une réponse, mais elle viendra peut-être plus tard sur l'aspect économique. Il faut savoir que c'est aussi beaucoup plus cher de développer sur sites artificialisés que sur sites naturels. C'est beaucoup plus cher et pas moins rentable. Ce n'est pas une question de rentabilité, c'est une question de coût pour le contribuable. Il faut savoir qu'un projet sur site artificialisé fait l'objet d'un tarif, donc vous savez à quel prix vous allez vendre l'électricité que vous produisez et c'est un tarif qui est de l'ordre de grandeur de deux fois celui que l'on vise sur ce projet.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Allons-y.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Le prix est de 80-90 euros le mégawatt heure pour les sites artificialisés. Nous visons entre 40 et 50 euros. Je vais passer la parole à mes collègues sur les boisements compensateurs qui était la grosse question de ce thème.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

C'est une question fondamentale du débat, pas seulement de cette soirée.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Effectivement, on ne va pas raser une forêt. Toute autorisation de défrichement est rigoureusement encadrée par les services de l'État. Si elle est autorisée, elle est sous condition suspensive de faire des boisements compensateurs. Aujourd'hui, les parcelles n'ont pas été identifiées. On sait qu'il y en a. Des critères d'éligibilité sont fixés par l'État à la suite des tempêtes successives et malheureusement la région a été fortement impactée. Aujourd'hui, la filière sylvicole s'est organisée pour identifier des parcelles qui sont aujourd'hui pauvres en matière de boisement, pauvres en captage de bilan carbone et qui peuvent prétendre sous condition de l'État à être éligibles à ces boisements compensateurs. C'est l'État qui nous dira à quel coefficient on sera soumis. Ce coefficient peut aller de 1 à 5. On a parlé tout à l'heure de deux mille hectares. Il s'agit là de l'engagement que les porteurs du projet ont pris pour reboiser physiquement deux mille hectares. Je viens de vous le dire, on ne le sait pas encore où. On a lancé une étude sylvicole et je laisserai tout à l'heure la parole au bureau d'études, Forestry Club de France. Ce sont des experts sylvicoles. Ils détailleront un petit peu le cahier des charges, mais on a cette volonté de physiquement reboiser deux mille hectares. On n'a pas encore identifié les parcelles, on ne peut donc pas vous les dévoiler, mais ce sera au-delà du débat public parce qu'elles ne seront pas identifiées dans le cadre du débat public, c'est certain, elles le seront par la suite. Elles seront toutefois identifiées et validées par l'État avant le démarrage du défrichement si nous y étions autorisés.

Il y a eu une question sur la diversité des essences. Je crois que c'est Monsieur PUYJALON qui a posé cette question. Aujourd'hui, il y a des réflexions, une volonté des porteurs de projet et une réflexion avec la filière pour chercher des essences diversifiées, mais tout dépend des stations, de la qualité des sols pour faire ces replantations. Ce travail va se mener avec la filière sylvicole, avec les sylviculteurs et avec l'État pour répondre à cette compensation réglementaire des boisements compensateurs.

Avant de passer la parole à Forestry Club de France, il y avait une question sur la cotisation DFCI.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Il y avait aussi une question sur des parcelles d'un seul tenant.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Aujourd'hui, on ne les a pas identifiées. C'est peut-être Forestry Club de France qui prendra la parole à ce sujet. Elles ne sont pas identifiées, mais il y aura des volontés fortes en matière de production sylvicole et de diversité.

Je vais reprendre deux questions avant de passer la parole. La question sur la DFCI, oui, ces parcelles restent éligibles à la cotisation DFCI. Le propriétaire restera cotisant auprès de la DFCI.

La deuxième question était de savoir si ces parcelles avaient fait l'objet de subventions. Oui, ces parcelles ont été très fortement impactées par les tempêtes notamment celle de 1999 avec plus de mille hectares dévastés, et de manière un peu moins importante avec 200 ha en 2009. Elles ont fait l'objet de subventions. Je crois que c'est de l'ordre d'un million d'euros pour le millier d'hectares, en moyenne parce qu'aujourd'hui on ne sait pas sur quelles parcelles on s'implanterait. Donc deux millions au total des deux mille hectares, dont un million qui serait sur mille hectares. Ce montant sera intégralement remboursé sous une forme à définir avec les services de l'État.

Je passe la parole à l'expert forestier de Forestry Club de France qui va évoquer un peu la mission qu'il a pris sur le sujet dans le cadre de l'appel d'offres pour le protocole d'identification de l'impact d'un défrichement de mille hectares sur la filière sylvicole et sur le protocole à mettre en œuvre pour identifier les parcelles éligibles aux boisements compensateurs.

M. Éric BOITTIN, Expert forestier, Forestry Club de France

Bonsoir à tous. Nous sommes experts forestiers. Nous accompagnons Engie et Neoen sur ce projet en tant qu'impact sylvicole. Comme vous l'avez bien constaté, c'est un impact clé. Sur la partie forestière, il nous est demandé de faire une étude et un audit sur l'impact sur la filière locale et régionale également, car vous n'êtes pas sans savoir en tant que sylviculteurs que le pin maritime aujourd'hui s'exploite à une large échelle. Nous travaillons à une échelle régionale. Je rebondis sur ce que disait Mathieu par rapport à l'état de la propriété. C'est une propriété qui a été très largement impactée surtout par la tempête de 1999, puis par la tempête de 2009 puisqu'il y a à peu près 1 500 ha qui ont été impactés sur cette tempête. Je réponds en même temps à une question, il n'y a pas eu d'anticipation de coupe pour ce projet puisque malheureusement la propriété a été impactée par les tempêtes et le plan de gestion a été respecté dans sa globalité de coupe avec des peuplements qui sont récoltés à maturité et qui ont été anticipés malheureusement par les tempêtes.

Sur la partie compensation qui est aussi notre cœur de mission, on va travailler avec les services de l'État et également avec les sylviculteurs régionaux. Vous n'êtes pas aussi sans savoir qu'une bourse foncière a été mise en place sur ces projets de compensation qui impactent le massif landais d'une manière un peu globale. On est à l'écoute de l'ensemble de la filière pour identifier les parcelles qu'il faudrait compenser. Cette compensation s'effectue par validation des services de l'État après un audit des parcelles. Il n'est pas question de dégrader des milieux existants, de reboiser des coupes rases qui ne sont pas reboisées. Ce n'est absolument pas le cas puisque tout ce qui est compensation doit s'effectuer en amélioration des milieux. Cette amélioration s'effectue à la fois sur la production de bois, sur des parcelles qui peuvent être déperissantes parce que malheureusement nos forêts sont touchées par le changement climatique. Vous êtes également tous sensibilisés à ce phénomène en tant que forestiers. On a des parcelles sur lesquelles il est important de recréer une production. Pour qu'elle s'effectue sur le long terme, sur les changements climatiques, on travaille également avec les services de l'INRAE sur cette question. Il n'est pas question de remettre des essences qui ne sont pas adaptées aux stations et d'anticiper un petit peu le changement. Quand on plante un arbre, on met tout de même un certain temps à le récolter. Pour que la compensation soit durable, il faut que l'arbre puisse perdurer dans le temps. Donc, à la fois l'audit de la station et l'audit de l'essence pour améliorer les aspects de biodiversité, car aujourd'hui on est conscient du fait qu'en tant que forestier plus les parcelles sont adaptées à la station et plus l'environnement est pris en compte, plus c'est durable sur nos échelles forestières.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Chacun a compris que les questions portent sur la qualité de la compensation, la faisabilité même de la compensation, la nature des surfaces impactées. Vous avez indiqué que c'était un de vos soucis, vous alliez y réfléchir. Oui, Madame, je vais vous donner la parole exceptionnellement parce que ce n'est pas la règle du jeu. On verra l'exercice au rendu des études ce que cela donne réellement. Madame, je vous en prie, exceptionnellement.

Mme Cécile MARIS, Forestière saucataise

C'est important.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

C'est important, mais on a une série de questions qui ont été posées.

Mme Cécile MARIS, Forestière saucataise

Si on veut que le projet soit vraiment vertueux, et j'entends bien que c'est bien votre intérêt à vous tous, et on est tous là pour cela. Il faut vraiment que cette question de la compensation aille au-delà de ce que demande la réglementation aujourd'hui. Vous avez raison, aujourd'hui, on peut compenser des projets qui défrichent la forêt en replantant des peuplements qui sont mal-venants, qui peuvent être des taillis un peu déperissants en Dordogne, etc. Ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu et votre projet, notre projet, ne sera pas vertueux si on fait cela. Il faut que chaque hectare défriché où on détruit la forêt soit compensé par un hectare installé sur des zones qui ne sont pas forestières aujourd'hui, donc des zones urbaines mal utilisées ou des zones industrielles délaissées, il faut vraiment aller dans ce sens sinon le projet perd complètement de son intérêt s'il y en a un au départ. Je vous demande vraiment d'être vigilant par rapport à cela. Derrière, il y a une filière. On sait aussi que l'intérêt du massif des Landes de Gascogne est son côté massif et continue. Au fil des années, je rejoins la personne qui est intervenue tout à l'heure, ce massif devient de moins en moins massif. On fait des autoroutes. On fait des lignes de gaz. On fait des centrales photovoltaïques de moindre ampleur. On fait un peu d'agriculture. On accueille aussi beaucoup de gens de l'extérieur, les Landes et la Gironde sont des départements très attractifs. Donc, on accueille de plus en plus de population et bien sûr il faut développer. Donc, attention, le massif des Landes de Gascogne perd de la surface chaque année. Si on continue comme cela, on va perdre l'intérêt de ce massif des Landes de Gascogne, et c'est vraiment son intérêt premier.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Je ne regrette pas de vous avoir donné la parole, car votre question est importante. Merci, Madame. C'est tout à fait clair, mais attention, si le projet se fait. On discute s'il faut faire le projet. Si le projet se fait, il faut être attentif au sujet que vous avez évoqué. Donc, on est bien dans cette zone. Monsieur, je vous ai vu, mais ce n'est pas la règle du jeu. J'ai fait une exception, j'ai été laxiste. On n'est jamais récompensé du laxisme.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizéo, Engie

Je vais répondre très brièvement. Je suis très sensible à cette intervention. C'est vrai que plus on avance dans le projet, plus on se rend compte effectivement que les boisements sont un projet à part entière dans le projet. Donc, on veut le prendre très sérieusement. Il y a beaucoup d'idées. Vous en avez émis un certain nombre. D'autres acteurs en ont émis également. On est partant pour prendre ce sujet sous la forme d'ateliers, en tout cas de travailler avec évidemment Forestry Club de France qui porte tout cela avec nous. Toutes les bonnes idées sont à prendre. Je ne sais pas si vous avez vu aujourd'hui dans le journal Sud-Ouest l'interview que j'ai donné qui titre, « Pour moi, le débat public, c'est beaucoup plus que de savoir si les gens sont pour ou sont contre. » Des contributions comme celle-ci, c'est exactement ce qu'on attend. Donc, merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

On aura un atelier de controverses exactement sur ce sujet. Là, on ouvre les questions et on va les creuser les unes après les autres. On aura un atelier de controverse sur le photovoltaïque, l'avenir de la forêt avec des gens qui voudront venir, en particulier des gens issus de la profession, pas seulement des experts, des experts issus de la profession pour donner leur opinion.

Il y a tout de même quelques questions auxquelles il n'a pas été répondu, je les ai notées. Elles devront trouver réponse sur le site, en particulier sur les effets dominos qui ont été signalés sur les effets du vent, sur les effets de corridor. J'ai bien noté ces questions, elles sont absolument stratégiques. Il y a également cette idée qui a été dite par la dame précédemment, même si on ne peut pas prévoir à l'heure actuelle, il est tout de même possible d'évoquer des retours d'expérience. Peut-on parler de ces retours d'expérience et argumenter à partir de ces retours d'expérience ? Ce n'est tout de même pas le premier parc photovoltaïque que l'on fait.

On va passer à des questions sur les différentes composantes de ce projet. Les questions peuvent porter sur l'opportunité, leurs effets environnementaux, économiques, etc. Nous avons les tables jaunes sur ces thèmes. Nous avons une parité parmi les rapporteurs. Logiquement, et sauf si on décide ensemble de jouer les arrêts de jeu, on finira à l'heure prévue, mais à ce moment-là je vous poserai la question. On essaye d'aller au bout de la démarche.

Mme Fabienne RASTOLL, Éluée saucataise, première table jaune

On a classé les questions par rapport aux briques. Sur l'agriénergie, on aimerait si possible savoir quels types de culture sont envisagés, sur quelles surfaces, et si ces surfaces sont condensées ou peuvent être dispersées sur le site. Quelles filières de distribution sont envisagées ?

Quel modèle économique est également envisagé pour contrer les règles de marché public actuelles dans le cadre de la distribution puisque sur les produits locaux, apparemment, quelques règles ne vont pas avec le projet envisagé ?

Sur le data center, qu'en est-il de la chaleur résiduelle l'été ? Vous nous avez parlé de chauffer les serres, mais l'été il est inutile de chauffer les serres quand on voit les chaleurs que l'on a déjà naturellement aujourd'hui.

Le data center servirait-il à stocker les données d'entreprises locales ou plus éloignées ? Qu'appellez-vous données locales ?

Sur l'électrolyseur, on a des questions sur le stockage. Comment cela sera-t-il stocké ? Le mode de transport, par camion ou autre, combien, quel trajet, où passeront-ils ?

Sur la batterie, c'est une question technique. Tout à l'heure, vous avez parlé de mégawatt et de mégawatt heure. Nous vous demandons d'expliquer ces termes parce qu'on ne les connaît pas.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci bien. Nous passons à la deuxième table sur ce thème.

Mme Denise CASSOU, Présidente Association LEA, deuxième table jaune

Première question, est-ce vraiment un projet vertueux de transition écologique inscrit dans un projet local ? Dans le cadre de la transition, il est question d'abord de réduction de la consommation, de l'efficacité énergétique et dans un troisième temps, d'énergies renouvelables. Sur la réduction, j'ai cru avoir entendu que lors de la première réunion il était question de faire l'électricité moins chère. Est-ce vraiment la solution ? Produire aussi de l'électricité pour les entreprises, et lesquelles ? Ceci va-t-il permettre de justifier l'installation de certaines entreprises qui pourront se vanter d'avoir de l'électricité verte ? On se pose la question du côté vertueux de ce projet.

Il est beaucoup question de changement d'échelle. On a du mal à voir de quelle façon le changement d'échelle est vertueux. On nous dit, cela va être grand, donc ce sera mieux, c'est mieux parce que c'est grand. C'est tout de même une question sérieuse à prendre en compte, l'aspect gigantesque du projet.

Quelque chose manque énormément par rapport au côté vertueux, c'est le bilan carbone. Dans tous les projets de transition, la diminution des gaz à effet de serre est essentielle. On n'a aucune donnée à ce sujet. C'est tout de même quelque chose qui peut s'anticiper.

Vous nous parlez beaucoup d'un gigawatt. C'est la puissance potentielle, mais vous ne parlez pas de production. Actuellement, ce que l'on sait de tous les projets photovoltaïques, il y a un taux de charge de 17 %. Quand on annonce un gigawatt, en production réelle, il y a quelques heures où on aura effectivement un gigawatt heure, mais dans la plupart des cas, ce n'est pas un gigawatt heure. La nuit, c'est zéro. L'hiver, c'est moins, le matin aussi, etc. Il serait tout de même intéressant que vous nous parliez de gigawatt heure et pas seulement de la puissance potentielle. La différence est tout de même essentielle parce qu'on passe à 17 %. Comme référence, l'éolien est à 25 % de capacité, et le nucléaire de 75 %. Donc, le photovoltaïque a un faible taux de charge.

Dans votre dossier, il n'y a aucun plan de masse, c'est absent du dossier. Vous faites un schéma fort joli de localisation des briques, mais il n'y a aucun zonage, aucun plan précis. Vous nous parlez de nombreuses briques qui sont vertueuses, mais dans les faits l'agrivoltaïque par exemple représente 1 % du budget et 1 à 2,5 % de la surface puisque vous nous donnez une fourchette. Le plus gros investissement, 93 %, porte sur la production photovoltaïque. Les autres briques interviennent très peu dans votre investissement, elles en font très peu partie. L'absence de zonage ne donne aucune idée de l'importance que cela aura.

En ce qui concerne la biodiversité, vous nous promettez de faire attention, de veiller à ce que sous les panneaux tout pousse. Vous donnez dans vos documents une étude faite sur un peu plus de cent sites qui sont plus petits. Cinq sites sont au-dessus de 50 ha. Les autres sites étant inférieurs à 30 ha. Dans les études, on ne fait pas d'analyse sur les mammifères, en tout cas dans cette étude. Sur tous les autres facteurs étudiés, on trouve globalement une baisse de la biodiversité, sauf pour les plantes que vous avez évoquées. Vous nous avez dit, les plantes repoussent sous les panneaux. Oui, mais le retour d'expérience montre que ce sont en priorité des plantes colonisatrices, et même invasives. En aucun cas, ce ne sont des plantes patrimoniales. Je cite l'étude que vous avez donnée. Globalement, le retour d'expérience montre qu'entre la biodiversité et le développement de la filière solaire il n'y a pas de complémentarité possible.

Dernier point, il a été question de l'impact sur le climat. Cela a été évoqué. Apparemment, des recherches sont menées par l'INRAE. Il est essentiel d'avoir ces recherches à disposition. Dans les enjeux, le pour et le contre de ce projet, l'impact climatique est tout de même quelque chose d'énorme. Le projet lui-même est gigantesque et sur les impacts, les travaux effectués doivent être disponibles pour le public, et les compléter si nécessaire. Je vous remercie.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Parfait, Madame. C'est tout à fait intéressant. Il y a une troisième table qui porte sur le même sujet.

M. Sylvain SAÏGHI, Conseiller municipal, troisième table jaune

Bonsoir. Cela recoupe beaucoup de questions qui ont déjà été posées. La première question que l'on s'est posée à la table, les différentes composantes du projet étaient mentionnées entre parenthèses, photovoltaïque, électrolyseur à hydrogène, batterie, agrivoltaïsme, mais il n'y avait pas le data center. Or, c'est tout de même quelque chose qui nous a été présenté très fortement dans le projet ce soir. La question est autour de la synergie totale du projet. Comme il a été dit tout à l'heure, le cercle vertueux de tout ceci. On se demande comment tout est réellement imbriqué et s'il manquait une des briques du projet, quelle serait sa viabilité en matière économique et en matière d'équilibre écologique.

Il y a la production de chaleur du data center, même si vous ne l'aviez pas marqué, on va en parler. C'est la question posée précédemment. Cette production ne sera pas du tout négligeable, notamment en été. Dans le cercle vertueux, il nous manque quelque chose, il manque peut-être une autre brique qui n'est pas présentée, et on ne peut pas dire simplement que la chaleur sera à la disponibilité d'une industrie. Laquelle ? Quand ? Comment ?

Il y a la partie sur le maraîchage. À la table, on a la chance ici d'avoir des gens qui sont concernés en tant qu'agriculteurs et un projet de 10 à 25 hectares de maraîchage avec la difficulté actuelle de la filière de trouver des personnes qui s'investissent en agriculture. Que se passe-t-il si on ne trouve personne ?

Il y a ce dimensionnement de la brique électrolyseur. Vous parlez de faire circuler 200 bus en même temps. Si on fait les transports scolaires, on a plus que 200 autobus. À la limite, pourquoi le projet n'est-il pas plus ambitieux sachant que la France a décidé d'investir 10 milliards d'ici à 2030 dans la filière hydrogène ? Est-ce parce que cela deviendrait un projet avec des risques technologiques plus importants ou pas ? Autour de cette synergie totale, il y a tout de même de petits grains de sable pour s'assurer que tout soit bien fluide.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour la qualité de cette question qui rejoint d'ailleurs le sujet posé initialement de la globalité, des relations entre les différents éléments. En salle ZOOM, a-t-on une série de questions sur ces sujets ?

Mme Sofia ALIAMET, Modératrice ZOOM

Nous avons plusieurs questions sur les briques. D'abord, quelle fin pour le data center ? Quelles possibilités de revenir en arrière puisque c'est un bâtiment en dur qui semble peu facile à démanteler ? Il pose aussi le problème de son évolution technologique. Quelles sont les prises en compte des futures évolutions technologiques ?

Il y a ensuite des questions sur l'agrivoltaïsme qui selon des participants représente une part très maigre de l'agriculture. Ils se demandent pourquoi on la met autant en avant dans le projet. Ils se posent aussi la question du statut des exploitants et la question de la transmission de l'exploitation après la période d'exploitation par un éleveur.

Enfin, les questions portent autour de l'alimentation qui sera produite, autour du data center, autour des panneaux. Y a-t-il une étude sur les polluants et les conséquences sur les écosystèmes ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

La réponse est à vous sur chacune des briques et sur la globalité, leur indépendance, le système, comme deux tables l'ont évoqué.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Monsieur le Président, je donnerai la parole aux représentants des briques. Rapidement, on a eu un certain nombre de questions de la deuxième table qui n'étaient pas en lien avec les briques, je ne vais peut-être pas les prioriser, mais je vais répondre à deux d'entre elles parce que c'est rapide et au moins je donnerai l'information.

La production, c'est une estimation, correspondant au gigawatt heure est 1 625 GWh par an, c'est-à-dire un ensoleillement de 1 350 heures par an.

Concernant l'investissement, je n'ai pas compris comment vous arrivez à 93 % pour le photovoltaïque, je vous renvoie à la page 20 du dossier du maître d'ouvrage dans lequel le budget est détaillé. Le centre de données prend déjà 200 millions d'euros à lui tout seul.

Je vais donner la parole aux briques et je vais peut-être commencer par l'agriénergie puisqu'on n'a pas encore eu l'occasion d'en parler. Donc, Aline, s'il te plaît ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

L'agriénergie fera l'objet d'un débat dans lequel interviendront des défenseurs du dispositif d'agrivoltaïsme, des représentants de la Confédération paysanne qui dans l'état actuel des choses sont un peu hostiles à cette affaire.

Mme Aline CHAPULLIOT, brique agriénergie, Engie

Bonsoir, Aline CHAPULLIOT, Engie. Je travaille sur la brique agriénergie dans le cadre du projet Horizeo. Je voulais juste rappeler que l'agrivoltaïsme est une technologie qui relève encore de l'innovation en tout cas en France. On a à peine deux ans de recul, ce qui n'est pas le cas en Europe et en Asie où on a beaucoup plus de recul. On a pensé assez tôt que le site d'Horizeo pouvait être une opportunité pour intégrer cette brique innovante au sein du projet. C'est une proposition.

Dans l'agrivoltaïsme, il y a « agri ». Un projet agrivoltaïque est d'abord un projet agricole. Il s'appuie sur le triptyque classique : la qualité agronomique et les besoins en protection des cultures dont on a besoin sur le site. Quels sont les agriculteurs qui vont s'engager avec nous dans le projet ? En aval, que veulent les consommateurs ? Quels sont les circuits de distribution ?

On a bien conscience de ce triptyque. On commence tout doucement les études. On est accompagné, notamment par les collectivités et la Chambre d'agriculture. En matière de types de culture, avec notre expérience, on a déjà quelques idées, je ne vais pas les dévoiler ici parce que ce sont des idées qui s'appuient encore sur des résultats que l'on n'a pas. J'espère d'ici quelques mois pouvoir vous proposer des types de culture, mais cela ne dépendra que des agriculteurs qui voudront s'engager avec nous. Cela rejoint la question, que se passe-t-il si personne ne veut cultiver ces terrains ? S'il n'y a personne, il n'y a pas d'agrivoltaïsme. C'est aussi simple que cela.

Sur la surface, on a indiqué de 10 à 25 ha. C'est une emprise que l'on a plus ou moins réservée pour cette brique d'agrivoltaïsme. Il n'y a pas de surface arrêtée aujourd'hui. On pourrait même imaginer travailler par palier, d'abord quelques hectares, puis d'autres hectares plusieurs années après. Tout est possible.

Quant aux marchés publics, il ne s'agit pas de se soustraire aux marchés publics. On travaille aujourd'hui avec les collectivités, la communauté de communes de Montesquieu pour connaître leurs volontés, le besoin du territoire. Les élus nous aident à comprendre cela. Il ne s'agit pas aujourd'hui de dire que toute la production de la brique agrivoltaïsme ira en s'affranchissant des marchés publics à la restauration collective, ce n'est pas possible, et on le sait.

Enfin, sur le statut des exploitants, il y a plusieurs possibilités, mais on veillera à ce que le statut ne soit pas très clair puisque le but de l'agrivoltaïsme est que les cultures et les agriculteurs soient en place de manière pérenne pendant toute la durée du projet. Il y a aujourd'hui plusieurs possibilités, des baux emphytéotiques, des divisions en volume, des fermages. On a toute une panoplie sur laquelle on est en train de travailler. On a déjà des projets en cours. C'est un sujet qu'on a bien intégré pour la pérennité des exploitations et pour la transmission des exploitations.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Bien, ensuite.

M. Éric LAMENDOUR, Data center, Engie

Rebonjour, Éric LAMENDOUR. J'étais un petit peu surpris tout à l'heure parce que dans les tables sur les briques il n'y avait pas le centre de données. Je suis donc content qu'il y ait des questions sur ce sujet.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

À tout pêcheur, miséricorde.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Vous êtes tout excusé. Il y avait un certain nombre de questions sur les briques qui ont été posées au début et auxquelles on n'a pas répondu. C'est peut-être le moment.

M. Éric LAMENDOUR, Data center, Engie

Et j'ai un certain nombre de réponses. Il y a eu cette question, « *À quoi cela sert-il ?* »

« *Pourquoi un data center ?* » Je vous rappelle juste deux chiffres, l'augmentation du nombre de data centers dans le monde de 30 % d'ici à 2025. La donnée produite va être multipliée par cinq d'ici 2025. Donc, très clairement, avoir des infrastructures de ce type qui permettent de stocker, de gérer et d'offrir des services est absolument indispensable. Ce sont effectivement des usines de numériques. La région de Gironde bénéficie parfaitement de cette problématique et de cette attractivité. C'est la raison de ce projet de data center. Cela pourrait être là, cela pourrait être autre part. Il y a un certain nombre d'investissements aujourd'hui en Gironde par ailleurs.

En ce qui concerne l'intégration d'un data center vertueux...

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, excusez-moi. Vous dites, cela pourrait être là, cela pourrait être ailleurs. La question est qu'il est prévu d'être là. Vous ne pouvez pas dire cela comme ça à ce stade. On va venir sur la chaleur. Pourquoi est-ce là en particulier ? C'est une question qui se pose. Pourquoi avez-vous imaginé mettre ce data center à Saucats ? Je dis cela indépendamment de la réponse qui a été apportée tout à l'heure et qui était tout à fait intéressante qui était de dire, c'est de l'innovation, de l'économie circulaire, mais là vous ne pouvez pas dire cela comme ça.

M. Éric LAMENDOUR, Data center, Engie

Si vous avez bien écouté ma réponse, j'ai dit simplement qu'il y a un besoin aujourd'hui de centres de données. Maintenant, il y a une opportunité extrêmement intéressante à Saucats puisqu'on est effectivement en mesure d'intégrer le data center de façon vertueuse qui soit complètement durable, c'est-à-dire qu'il serait alimenté et qu'il ferait effectivement partie d'un écosystème d'énergies renouvelables. C'est pour cela qu'il est là. C'est une opportunité exceptionnelle de mettre cela dans cet écosystème s'il se fait bien sûr. C'est la raison principale de cette brique data center.

J'ai entendu beaucoup de questions sur la chaleur, et c'est tout à fait légitime, la chaleur produite par un data center. On est effectivement dans un cercle vertueux. On va essayer d'utiliser au mieux la chaleur produite par le data center. Je reviendrai sur la quantité de chaleur produite pour à la fois, chauffer des bureaux comme ceux du data center, l'utiliser dans des briques du type agrivoltaïsme ou d'autres. Ce sont des choses en cours. Je voudrais juste dépassionner un peu le débat. Un data center produit effectivement de la chaleur. Cela dégage de l'air à une température de 25-26°. C'est cela un data center. Ce n'est donc pas une chauffette. Cela existe partout, mais ce qui est important est d'avoir des solutions pour réutiliser au mieux cette chaleur et de permettre à d'autres briques d'être mieux décarbonées.

Il y avait une question sur le refroidissement. La technologie aujourd'hui la plus utilisée qui serait utilisée, je parle bien au conditionnel, est une technologie dite de free-cooling, c'est-à-dire d'injection d'air frais dans le data center. Cela permet de refroidir gracieusement le data center de façon complètement décarbonée sans production de froid jusqu'à des températures extérieures à peu près à 29°. Ensuite, il faut effectivement avoir des systèmes de production de froid. Ce sont des systèmes économes, soit en circuit fermé, soit dits adiabatique. On a effectivement une utilisation le plus possible d'air. Ces conceptions aujourd'hui sont à peu près utilisées partout dans le monde.

Il y avait une dernière question sur les données stockées. Est-on bien sûr qu'elles sont là ? Le data center répond à une problématique de pouvoir offrir à des entreprises puisqu'on ferait cela avec un partenaire qui offre les surfaces énergisées, ce n'est pas Engie qui va le faire. Engie va s'occuper de l'écosystème énergétique. Cela va permettre aux entreprises, aux services publics et aux collectivités territoriales de mettre leur serveur dans un endroit parfaitement sécurisé, à la fois redondant, qui ne tombe pas en panne et qui donne accès à des services digitaux. C'est cela l'utilité du data center. Je pense avoir répondu à peu près à toutes les questions. Monsieur le Président, si vous voyez une autre question, n'hésitez pas.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Je n'hésiterai pas. Monsieur, vous avez la parole. Tout vient à point pour qui sait attendre.

M. Jean DUPOUY, SEPANSO, Landes

Merci. Je voudrais rappeler quelques règles pour les reboisements compensateurs. Ils se font sur les parcelles à condition qu'il n'y ait pas de pertes de biodiversité et que la parcelle ne soit pas déjà forestière. Si la parcelle est déjà forestière, il faut réappliquer le coefficient multiplicateur. Je voudrais demander à Monsieur Mathieu LE GRELLE si la société Engie a toujours réalisé ses boisements compensateurs. Je les suis pour les Landes.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Pardon, je n'ai pas entendu la fin de votre question.

M. Jean DUPOUY, SEPANSO, Landes

Je vous demande si la société Engie qui a réalisé des centrales photovoltaïques dans les Landes et ailleurs a toujours réalisé ses boisements compensateurs.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Parfaitement, avec la filière sylvicole, les coopératives forestières, petites, moyennes ou grosses coopératives. Aujourd'hui, beaucoup de projets sont développés sur des parcelles forestières à la suite aux dégâts de tempête, notamment avec des collectivités. On a aujourd'hui réalisé, je vais prendre la précaution, mais plus de 500 ha de boisements compensateurs avec les organismes forestiers. Ce sont des choses qui se pratiquent assez régulièrement. Oui, Engie réalise 100 % de ses boisements compensateurs. Ils sont par ailleurs contrôlés dans le département dans lequel ils sont défrichés et s'ils ne sont pas faits dans le même département, ils sont contrôlés dans le département où ils sont replantés. Les services de l'État travaillent ensemble pour vérifier la plantation. Il y a même un suivi de ces plantations pendant plusieurs années pour s'assurer du taux de reprise.

M. Jean DUPOUY, SEPANSO, Landes

Vous n'avez pas de chance, ce week-end, j'avais quarante parcelles à visiter. J'en ai visité vingt-six. Le reboisement n'était pas fait et les centrales sont en service. Il va falloir que vous travailliez avec les associations environnementales et que vous arrêtiez de dire que ce sont les services de l'État. Les services de l'État font leur travail, mais ils n'ont personne pour contrôler sur le terrain.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Ce point fera l'objet de vérifications. Vous avez mal fait, car ce n'était pas dans l'ordre, mais vous avez bien fait parce que c'est une question qui se pose sur la réalité, le retour d'expérience de ces boisements compensateurs. Là encore, dans un coin de notre tête et des moments du débat, les quatre mois au cours desquels on va vérifier un peu les affirmations des uns et des autres.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

J'apporterai juste une précision. Pour les boisements compensateurs, certains sont réalisés avant défrichage. D'autres sont réalisés au cours du défrichage et continuent à se mettre en œuvre. Les coopératives forestières qui réalisent ces travaux de reboisement n'ont pas forcément sur le planning d'une année le temps de reboiser les x hectares ou dizaines d'hectares. Donc, parfois, ces boisements compensateurs peuvent s'étaler sur deux ou trois années, mais les engagements sont effectivement tenus et vérifiés par les services de l'État et très sévèrement contrôlés.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

C'est un point qui fait discussion. Ce n'est pas votre honnêteté qui est mise en cause, c'est l'efficacité des services de contrôle. J'ai bien compris l'intervention de Monsieur. Ce sont des points à vérifier. On a deux autres sujets sur ce thème. Après, il faudra prendre une décision stratégique ensemble. Il reste l'électrolyseur et un peu ce qui fait le système. C'est la question posée tout à l'heure dans cette affaire de plateforme dite bas carbone. Ne vous sauvez pas avant qu'on ait tranché la question de savoir si on joue les arrêts de jeu ou pas. C'est une forme de marathon, mais on tient le coup. Les questions des habitants et des habitantes de Saucats sont tout de même extrêmement pertinentes. On a tout de même de beaux échanges.

M. Mickaël ROUVIÈRE, Storengy, groupe Engie

Rebonsoir. Mickaël ROUVIÈRE. Je travaille sur la brique électrolyse, sur la production d'hydrogène vert. Il y a eu tout à l'heure une intervention sans question précise sur le stockage et le transport. Pour replacer le stockage dans le process de l'électrolyseur, on a d'abord la phase d'électrolyse où on coupe la molécule d'eau pour produire l'hydrogène et l'O₂. On a une phase de compression, une phase de purification parce qu'on a besoin d'enlever un petit peu d'oxygène et un petit peu d'eau qui sont toujours dans l'hydrogène, et ensuite le stockage. Aujourd'hui, le stockage envisagé sur le site est à peu près de quatre tonnes. C'est à peu près la production d'une journée. Ensuite, le transport se fait directement entre le site de production de Saucats et les stations de distribution qui, elles-mêmes, fonctionnent comme une station-service que vous connaissez aujourd'hui pour le gazole, le sans-plomb, et qui alimenteront les véhicules qui fonctionnent à l'hydrogène. Après le stockage, je passerai peut-être la parole à mon collègue Mathieu qui s'occupe plus spécifiquement de la partie transport. Il a d'ailleurs apporté une petite maquette d'un véhicule à hydrogène qui fonctionne. Il serait intéressant pour les curieux d'aller voir cette maquette.

Sur la partie stockage, un élément à prendre en compte, comme tous les éléments que l'on travaille sur l'électrolyseur et les autres activités, ils sont soumis à l'ICPE. Je trouve qu'on n'en a pas assez parlé ce soir. Ce sont des installations classées pour la protection de l'environnement. Chaque activité est soumise à des rubriques. Quand on parle des mesures que l'on va mettre en œuvre pour les risques, elles ne proviennent pas de notre imagination fertile, ce sont des choses imposées. Par exemple, sur le stockage, les quatre tonnes dont je vous parle, on est soumis à la rubrique 47.15 qui va nous imposer de mettre en place des mesures pour dissiper les risques, pour limiter en fait le danger, donc un éloignement par rapport à certaines briques, un éloignement par rapport à la forêt, des murs coupe-feu, des murs pour limiter la surpression. C'est ce que je voulais vous préciser sur le stockage. Mathieu, je te laisse la parole.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Je vous en prie.

M. Mathieu CHARBONNIER, Expert hydrogène, Engie

Merci. Bonsoir, Mathieu CHARBONNIER. J'interviens ici en tant qu'expert sur la partie hydrogène. Vous l'avez dit, Monsieur, les engagements du gouvernement, de l'État français, pour aider la filière hydrogène et aider la lutte contre le changement climatique à travers ce biais, se portent à 7,2 milliards d'euros à l'horizon 2030 avec le développement de capacités de production de 6,5 GW d'électrolyse. Le projet Horizeo tel qu'on l'imagine dimensionné aujourd'hui sur une centrale de 10 MW est un dimensionnement un peu majorant. Cela représente 0,15 % des engagements de la filière.

Le dimensionnement et le scénario que l'on retient seront fonction des usages que l'on va trouver à cet hydrogène. Il peut servir à décarboner l'industrie, à décarboner la mobilité à travers différents usages qui ont été développés durant la soirée, des usages de transport pour des bus, des véhicules particuliers, des véhicules utilitaires, des engins de chantier, des engins spéciaux et même des poids lourds à travers différentes stations de mobilité qui sont en train d'être développées. C'est ce qui va permettre de choisir le scénario du point de vue de la production.

Je reviens à la question du transport de l'hydrogène. Il se transporte bien. L'optimum n'est pas technique, il est plutôt économique autour d'une centaine de kilomètres. Ceci veut dire que sur la plateforme telle qu'on aimerait la développer il y aurait un centre de conditionnement qui permettrait de stocker l'hydrogène dans des réservoirs de poids lourds. L'hydrogène sera stocké à 200 bars et transporté ensuite vers les lieux de distribution qui sont aujourd'hui à définir et à identifier.

Je profite d'avoir la parole pour répondre également sur l'utilisation que l'on ferait du coproduit de l'hydrogène, on l'a dit tout à l'heure, pour produire de l'hydrogène on vient casser une molécule d'eau avec un courant électrique. Donc, on produit H₂O. On produit de l'hydrogène d'une part et du dioxygène d'autre part. C'est global sur tous nos projets, on n'arrive pas à valoriser l'oxygène dans le sens de l'utilisation des gaz de l'air, certains gaziers le font très bien, ils le font à des coûts beaucoup plus bas que nous. L'oxygène vert n'a pas de valeur particulière. Donc, on n'arrive pas à le valoriser et à le revendre par ailleurs. Donc, si on arrive à le faire, on en sera ravi et on le fera. Cela portera aussi une bonification économique au projet. Si on n'arrive pas à le faire, on le libérera dans l'atmosphère où on rejettera de l'oxygène, ce qui est plutôt un schéma vertueux du projet. Merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Parfait. Avant que je pose la question sur la façon dont on peut continuer, je reviens sur une question qui a été posée sur la façon dont tout ce système fait sens. Baissez la main, Madame, je ne vous donnerai certainement pas la parole, je vous le dis tout à fait tranquillement. Vous pouvez poser votre question par écrit. Comment tout cela fait-il système ? Comment tout cela s'organise-t-il ? Pouvez-vous répondre à cette question ?

Je vous poserai ensuite la question assez simple, nous sommes là depuis trois heures. Je vais d'ailleurs poser la question tout de suite, on gagnera du temps. Quelles sont les personnes prêtes à rester une demi-heure de plus pour avoir les questions posées et quelques-unes des réponses ? Pouvez-vous lever la main et répondre à cette question simplement ? Français, encore un effort. C'est formidable. Il y a 360 personnes dans la salle ZOOM, plus de 50 personnes. On avait calculé un certain nombre de questions, elles ont été plus nombreuses que prévu. On ne peut reprocher cela à personne, à part nous qui avons peut-être sous-estimé l'intérêt des habitants d'ici sur ces sujets, et surtout la qualité des questions. Beaucoup de gens sont intéressés par les réponses. Ils ne sont pas forcément satisfaits par ces réponses ou au contraire satisfaits par ces réponses, on ne le sait.

C'est pour cela que je ne vous donnerai pas la parole, Madame. Ce n'est pas parce que les questions que vous posez sont impertinentes, parce qu'elles me dérangent. Vous avez compris qu'il n'y a pas beaucoup de questions qui me dérangent, mais il faut qu'on donne la parole dans les termes que l'on a définis à des gens qui ont posé des questions.

Je voudrais tout de même que vous répondiez à la question sur le système. Cette question a été posée. Comment tout cela fait-il sens ? On retrouve le sujet de la globalité.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

C'est une excellente question et pour moi c'est une question qui doit encore aujourd'hui rester ouverte. Aujourd'hui, on a conçu autour de ce parc photovoltaïque qui va produire de l'électricité ou qui produirait de l'électricité en beaucoup plus grande quantité que les besoins actuels des briques, elle serait donc revendue à d'autres clients. On a trouvé ces quatre technologies qui vous ont été présentées et pour lesquelles on a eu des prises de parole qui viennent de manière naturelle, et je dirais très intéressée, s'imbriquer dans le projet, car pour deux d'entre elles la fourniture d'électricité renouvelable est un atout, et pour deux d'entre elles, elles viennent compléter idéalement le projet.

Vous avez une brique un peu particulière, celle de l'agriénergie. Pourquoi est-elle un peu particulière ? Si elle fait partie des activités en l'occurrence que mène Engie, on ne la fait pas tout seul. Cela a été dit. On le fait vraiment avec la collectivité. Ces briques telles que nous les avons imaginées sont dans nos métiers. Ce n'est pas nous qui allons imaginer d'autres usages possibles, mais je suis absolument certain qu'il peut y en avoir. C'est là où on peut se dire que ce débat de quatre mois peut aussi nous servir à continuer à travailler sur ce qu'on pourrait faire autour de ce parc photovoltaïque.

J'ai bien noté les points que vous avez soulevés. Des interfaces restent encore à affiner. Ce n'est pas figé. Ce n'est pas un projet figé. Dans ce débat, il est très important qu'il ne soit pas figé sinon on ne débat pas s'il est figé. On va prendre vos remarques et on va essayer de les intégrer, de les prendre en compte et d'améliorer ces relations entre les briques qui sont une partie importante du projet. Vous voyez bien que plus il y a de briques, plus il y a de réflexions possibles sur la manière de trouver des synergies. C'est ce que nous faisons, mais on est loin d'avoir fini.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Si vous le voulez bien pour respecter les personnes présentes qui ont posé des questions, prendre l'ensemble des questions qui restent parce qu'on ne peut pas ne pas les poser. On va entendre les questions qui ont été posées sur les trois tables sur les modèles économiques et plus les questions diverses. On va les prendre les unes après les autres et on va entendre quelques éléments de réponse dans les limites de 22 h 30 au terme duquel je me permettrai non pas de tirer des conclusions, mais de quelle façon on va poursuivre, car on ne peut pas rester sur notre faim quand une série de questions ont été posées, et pas forcément pour des raisons de temps, trouver de réponse. On passe aux tables sur les retombées économiques. Ce sont les tables rouges. Monsieur, c'est à vous. Soyez vraiment remerciés de votre patience et du niveau de cette attention qui est rare.

M. Michel DABADIE, Sylviculteur retraité, première table rouge

Merci, bonjour. Retraité de profession libérale, sylviculteur depuis huit générations. Le domaine financier puisqu'il faudrait tout de même l'aborder. Une série de questions très rapides :

- Quelle est la rentabilité du projet pour les actionnaires ?
- Quelle est la redevance qui sera versée aux propriétaires du terrain ?
- Quelles sont les retombées financières pour la commune ou la communauté de communes ?
- Que se passera-t-il si toute l'énergie produite ne trouve pas preneur ? Existe-t-il un risque de faillite ?
- Des provisions financières ont-elles été constituées dès l'origine pour le démantèlement des constructions et des installations lorsqu'elles seront en fin de vie ? Combien d'emplois créés localement ? Merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Parfait. Tout cela est absolument net, et je vais applaudir aussi alors que normalement je recommande de ne pas applaudir. Deuxième table sur le sujet.

M. Éric MALEZIEUX, deuxième table rouge

Cela va se recouper. On s'excuse parce qu'on a tout de même une question hors table rouge, c'était une forte inquiétude qui est déjà apparue sur l'eau avec le cumul du nettoyage des panneaux solaires et l'eau pour l'hydrogène. Il y a une forte inquiétude sur l'eau.

Au niveau économique :

- Quelles sont les retombées économiques pour la mairie et quelle en sera l'affectation ?
- Est-on sur des projets pharaoniques ou des économies pour les habitants ?

Sur le nombre d'emplois locaux, la question a déjà été posée.

- Plusieurs maires des communes voisines s'inquiètent de l'impact négatif pour elles. Y a-t-il des choses pour les intégrer un peu au projet ?
- Sur ce projet d'une durée de trente à quarante ans, qu'en est-il de la friche industrielle, des éventuelles dépollutions ? Le data center sera toujours là alors qu'il n'y aura plus d'électricité. Comment sera-t-il alimenté ?
- Une interrogation également sur la petitesse du projet agri, pourquoi le voir aussi petit ?

- Autre point, on a cru entendre que le data center et la partie hydrogène ne seraient pas alimentés en totalité par la production solaire. Quelle en est la raison ?

C'est tout.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur. Ces questions sont tout aussi claires que les précédentes. Il y avait, je crois, une troisième table.

M. Michel FEYRIT, Élu local, troisième table rouge

Des questions ont été posées d'une part au niveau local et d'autre part au niveau plus national.

- Pourquoi les territoires ne sont-ils pas coporteurs de ces projets ? Ce sont toujours des maîtres d'ouvrage industriels qui arrivent sur un territoire étant surtout intéressés par le foncier.
- À quoi va servir l'argent récolté par la commune ou les communautés de communes ? C'est une question que l'on va plutôt poser aux élus locaux.
- La troisième question est importante, mais elle est plutôt au niveau national. Quand on regarde la quasi-totalité des projets de photovoltaïques importants faits en France, on réalise, cela a déjà été dit, mais je pense qu'il faut tout de même se poser la question, les capteurs photovoltaïques sont systématiquement fabriqués en Chine. Les onduleurs pendant quelques années ont été allemands, ils sont maintenant chinois. Quand on regarde plus en détail les installations électrotechniques, les transformateurs, les tableaux électriques, ils ne sont pas fabriqués en France, ils sont fabriqués en Europe de l'Est et parfois en Turquie. Dans ce contexte, on sait qu'il existe en France une des entreprises pionnières du domaine photovoltaïque, je veux parler de Photowatt qui a été créée en 1978 par une filiale de la société Philips composants électroniques. Ces pauvres Photowatt n'en finissent pas de crever. Ils ont failli disparaître plusieurs fois. Il faut dire que l'État pendant quarante ans a tout fait pour empêcher le développement des énergies renouvelables, en particulier le photovoltaïque, et aujourd'hui il est bien tard. Du temps du gouvernement HOLLANDE, le gouvernement a obligé EDF à racheter Photowatt alors qu'EDF n'est pas intéressée par ce genre de choses, on le sait bien. Il serait tout de même temps que les choses changent d'autant plus qu'on a assisté aussi il y a quelques années à l'échec de deux projets industriels de photovoltaïque, un s'appelait Silicium de Provence près de Gap et l'autre en Bretagne par une société qui s'appelle LBO. Il est temps de se poser la question, de réindustrialiser les filières en France, et je ne parle pas que des énergies renouvelables, mais dans un contexte plus large, et de faire en sorte qu'il y ait des clauses d'exclusion pour qu'on puisse imposer que ce soit du matériel français ou européen qui soit utilisé.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Autre question tout à fait claire. Y a-t-il des questions posées sur ZOOM qui vont dans le même sens ?

Mme Sofia ALIAMEY, Modératrice ZOOM

Oui. Il y a une question sur les bénéfices pour la région et les habitants en matière d'accès à l'énergie, mais aussi aux emplois créés.

Il y a aussi une question sur les conditions de travail et sur la main-d'œuvre qui va travailler à la construction du site en rappelant qu'il y a eu des précédents désastreux.

Une suggestion qui rejoint ce qui vient d'être dit, qu'en est-il d'investir dans la construction de panneaux français ou au moins européens pour relocaliser cette partie ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Parfait. Merci beaucoup. Nous passons aux questions liées avec les deux tables sur le modèle économique. On voit bien que les sujets sont liés. D'ailleurs, vous avez un peu anticipé tout à l'heure sur cette question, la rentabilité, qui gagne. Il y a deux tables.

M. Sébastien CHAILLEUX, Habitant de Saucats, première table orange

Merci. Je ne vais pas répéter toutes les questions qui ont déjà été posées que l'on s'est également posé à la table, mais peut-être seulement ajouté deux questions :

- Pourquoi les maîtres d'ouvrage n'acquiescent-ils pas les terrains au lieu de les louer ? Pouvez-vous nous en dire plus sur la location, notamment le tarif par hectare.

- Une question sur le modèle économique des briques technologiques, vous nous avez dit que la partie photovoltaïque était grosso modo autofinancée, mais y a-t-il des subventions pour la partie hydrogène, pour la partie data center et pour la partie stockage d'énergie ? Merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. On est dans la lignée de vos sujets. Deuxième table sur la même question.

M. Pierre-Alain ROSIN, Habitant de Saucats, deuxième table orange

J'ai juste une question. Tout à l'heure, Monsieur HERNANDEZ, vous nous avez fait part du fait que la dimension du projet était vraiment importante d'un point de vue économique, que le mitage proposé sur les toits ou les parkings était un peu plus compliqué à gérer et moins rentable. Ce n'est pas vraiment une question, c'est plus une alternative pour plaire à tout le monde peut-être pour éviter l'artificialisation des sols. On a la chance ou la malchance d'être entouré de deux grandes autoroutes qui font des dizaines de kilomètres, cinquante mètres de large, c'est une question. Est-il envisageable de faire des tunnels de photovoltaïque au-dessus des autoroutes ? Quelqu'un s'est-il déjà posé la question ? Ne pourrait-on pas tout simplement l'envisager ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Y a-t-il des questions sur ZOOM qui vont dans le même sens ?

Mme Sophia ALIAMEY, Modératrice ZOOM

Oui. Il y a une seule question sur le modèle économique qui porte plutôt sur l'utilisation qui sera faite de l'énergie produite. C'est une personne qui a rencontré la maîtrise d'ouvrage lors des points de contact. Elle dit que la maîtrise d'ouvrage parle beaucoup au conditionnel sur ce qui sera fait de ces énergies. De ce fait, elle voudrait savoir ce qu'il en est précisément. Ce qui est annoncé sera-t-il véritablement fait ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Parfait. Merci beaucoup. On a maintenant le compte-rendu des deux tables dites orange portant sur les questions diverses. Les gens qui disaient qu'ils ne se retrouvaient pas dans le saucissonnage. On a déjà eu des questions plus globales sur le modèle économique, le modèle de consommation, les économies globales d'énergie et d'électricité en particulier, la réduction des consommations.

M. Sébastien ORAZIO, Habitant de Saucats

Bonsoir. On avait de nombreuses questions, mais beaucoup d'entre elles ont été abordées entretemps. Au final, on en a retenu quatre :

- Y a-t-il un risque que le site soit classé en entreprise Seveso ? Quel serait l'impact pour les riverains et pour Saucats ?
- Une question liée au data center et aux nuisances sonores potentielles.
- Une troisième question sur les retombées économiques potentielles pour les riverains à proximité du site.
- Une quatrième question sur le débat est ouverte, y a-t-il encore une possibilité que des citoyens fassent des suggestions sur ce lieu, par exemple de créer un écolieu pour l'adosser à ce projet ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Il nous reste un petit quart d'heure par rapport à ce qu'on avait dit pour que vous puissiez répondre. J'en suis désolé face à cette masse de questions, mais elles sont vraiment très passionnantes.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Je vais juste corriger ce que vous avez dit, Monsieur. J'ai beaucoup aimé votre idée de l'autoroute, mais je n'ai absolument pas dit que le photovoltaïque sur de l'artificialisé serait plus ou moins rentable. Il est plus cher. Il n'est pas plus rentable. Les tarifs sont plus élevés. La rentabilité dépend évidemment de ces tarifs.

Concernant la rentabilité de ce projet qui a été une des questions posées. Le projet dépend beaucoup de ses recettes, de ses rentrées d'argent, donc de ses clients, donc de contrats qui aujourd'hui n'existent pas. Aujourd'hui, la rentabilité n'est pas là. Il va falloir aller chercher les clients de ces projets. Il faut vendre cette électricité à un prix compétitif et trouver les clients qui l'achètent. Dans nos projections, on serait sur des rentabilités du même ordre que celles qui sont sur les projets en appel d'offres de la CRE.

Si je cite l'appel d'offres CRE 4 pour les projets sur une période de trente ans, le taux de rentabilité moyen constaté était de 4,72 %. Je ne vous dis pas que c'est le taux de rentabilité. Aujourd'hui, je l'ignore complètement, mais on sera probablement dans ce type de fourchette.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce pour le parc ou pour la totalité ?

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

C'est pour le parc. Je voulais revenir sur la globalité. Le système économique du projet Horizeo est construit sur chacune de ses briques. Il y a une autonomie par rapport à l'économie de chacune des briques. Il faut que chacune des briques et le parc photovoltaïque trouvent son équilibre. Cela me permet de répondre à une autre question. Sur le parc photovoltaïque et sur le data center, il n'y a pas de subvention ou de financement externe. Ce n'est pas pareil sur l'hydrogène et sur l'agriénergie, car ce sont effectivement des briques innovantes et aujourd'hui des choses qui ne sont pas encore arrivées à un degré de maturité qui permettraient de faire ces briques sans subventions ou sans aides. Sur les batteries, je ne sais pas. Je me tourne vers mon voisin.

M. Lionel DEBRIL, Neoen

Sur les batteries, en France, on a encore toujours besoin de subventions, mais on assiste vraiment à une diminution du coût des batteries qui nous permet de demander de moins en moins ces subventions. On a un prix qui a été divisé par sept en dix ans grâce notamment au développement des véhicules de particuliers. Juste pour rebondir sur une question technique précédente. Quelle est la différence entre le mégawatt et le mégawatt heure ? Pour donner une image, le mégawatt heure, c'est comme votre ballon d'eau chaude, vous avez votre capacité de 200 litres, et le mégawatt va être la façon dont vous allez débiter les 200 litres, si vous allez ouvrir plus ou moins fort le robinet. C'est cela qui va être la puissance. La puissance mégawatt, c'est l'ouverture maximum de votre robinet. Vous pouvez faire varier votre puissance pour vider votre ballon, mais la capacité, l'énergie, c'est comme l'eau à l'intérieur de votre ballon d'eau chaude.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Peut-on avoir des réponses sur les retombées ?

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Je réponds sur une question liée à tout cela. Que se passe-t-il si l'électricité ne trouve pas preneur ? Pourrait-on être en faillite ? Si l'électricité ne trouve pas preneur, le projet ne se fait pas. C'est clair. Pour réaliser le projet, les autorisations ne suffisent pas, elles sont évidemment indispensables, mais il faut avoir des clients prêts à s'engager sur tout de même un gigawatt, il y a tout de même du travail, on est prêt à s'engager sur une durée assez longue. C'est ce qui fait aujourd'hui que ce n'est pas facile de contractualiser avec des clients plus petits ou pour des particuliers parce qu'aujourd'hui un fournisseur ne s'engage pas sur une quinzaine d'années et c'est la durée que l'on demande pour financer le projet. Cela ne coûte rien au contribuable. C'est dans le cadre de contrats passés avec des entreprises, peut-être des collectivités, mais c'est indispensable pour faire le projet. Donc, le projet ne peut pas tomber en faillite parce qu'il ne se fait pas si les contrats et les clients ne sont pas là. Effectivement, c'est une partie importante de ce projet qui est très spécifique. Quand vous avez un tarif de revente, ce qui est le cas de la plupart des projets photovoltaïques, vous avez un organisme ou une entreprise qui s'appelle EDF avec une obligation d'achat qui va acheter votre électricité à un tarif fixé. Vous n'avez pas à vous préoccuper de ce que devient cette électricité, mais ce n'est pas notre cas.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Si vous voulez bien, une question assez précise a été posée sur le fait que vous louiez ce terrain plutôt que de l'acheter. Combien le louez-vous ? À qui le louez-vous ? C'est une question assez précise qui a été posée. Cela intéresse, je pense, les habitants d'ici. Quelles sont les retombées financières ou fiscales pour la commune ? A-t-on des ordres de grandeur parce que tout cela est assez dépendant de la réalisation, de la taille, les retombées également en matière d'emplois ? Ces questions sont absolument centrales pour éclairer le public. Autre question posée, pourquoi n'y a-t-il pas de collectivités ou d'initiatives de citoyens associés d'une façon ou d'une autre au capital ou même à la définition du projet ? Sur ces points, pouvez-vous apporter quelques réponses sachant que d'autres questions sont dans ma besace ?

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Sur un des points, je n'apporterai pas de réponse. La promesse de bail que l'on a avec le propriétaire des terrains fait l'objet d'un engagement de confidentialité. On ne va pas vous parler de montant d'indemnité ou de loyer. En revanche, Mathieu a d'autres sujets sur lesquels il peut répondre.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

D'autres questions ont été posées. Je les prends telles que je les ai notées. Il y avait l'emploi local, mais Bruno pourra y revenir. Au niveau des garanties de démantèlement, oui, un engagement est pris. Un parc photovoltaïque est 100 % réversible. On a peut-être parlé du taux de recyclage d'un parc solaire, il est à plus de 95 %. L'installation solaire est réversible à 100 %. Dans ce cadre, on a pris des engagements financiers, des sortes de cautions financières comme garantie pour assurer le démantèlement en fin d'exploitation.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Et pour le data center ? C'est une question qui a été posée sur son démantèlement.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Sur le data center, je pense que ce n'est pas la peine de vous passer la parole. De mémoire, la question est de savoir ce qui se passe si on démantèle le parc. Le data center a toutes possibilités de se raccorder au réseau de distribution le plus proche. Maintenant, il perdrait sa vertu d'énergie renouvelable ou il faudrait qu'il la trouve avec d'autres contrats ou avec un autre parc. Le data center en lui-même ne disparaît pas parce que le parc disparaît.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Donc, il peut rester. C'est votre réponse.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Il peut rester comme il peut être démantelé.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Parfait.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Il y avait une question sur l'agrivoltaïque. Pourquoi sa part est-elle aussi petite ?

Aujourd'hui, on propose dix à vingt-cinq hectares. On a un zonage du PLU sur l'emprise du projet qui nous permet d'envisager pourquoi pas un projet d'une taille encore plus ambitieuse, mais déjà faire vingt-cinq hectares d'agrivoltaïsme, c'est déjà pour nous un challenge très important, mais nous sommes prêts à discuter avec certains d'entre nous.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

N'oublions pas ce qu'a dit Aline. Il y a deux ans l'agrivoltaïque n'existait pas en France. On est vraiment en train de démarrer.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Donc, la question, pourquoi pas de collectivités dans le projet, ou un collectif de citoyens ou de communauté de communes ? Il y a un certain nombre de projets d'énergies renouvelables dans lesquels vous avez ce type de participation. La question ne s'est-elle pas posée ? Envisagez-vous quelque chose de ce type ? La Banque des territoires est là. S'il n'y a pas de réponse à cette question, nous noterons qu'il n'y a pas de réponse pour l'instant. C'est possible, ce n'est pas un souci.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Effectivement, la Banque des territoires qui est un organisme public a rejoint le projet. Je peux éventuellement donner la parole à Rémi HEURLIN rapidement pour qu'il vous expose les raisons. C'est vrai que pour le reste c'est parti d'une initiative des deux opérateurs, Engie et Neoen.

M. Rémi HEURLIN, Directeur régional adjoint, Banque des territoires

Bonsoir à tous. Je suis Rémi HEURLIN, Directeur régional adjoint de la Banque des territoires qui est le prolongement territorial de la Caisse des Dépôts auprès de vous.

Je vais répondre à ces questions. J'en profiterai pour répondre à quelques autres questions posées qui n'ont pas forcément eu de réponses, mais rapidement.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Il nous reste trois minutes pour la totalité des réponses.

M. Rémi HEURLIN, Directeur régional adjoint, Banque des territoires

Une question avait été posée. En a-t-on besoin? N'est-il pas plus simple de réduire nos consommations? C'est une question normale. La Banque des territoires participe à la transition énergétique de notre pays. Notre pays s'est donné en la matière des ambitions très fortes, on y participe de trois façons :

- On fait de la mobilité propre. On a vu la photo du bus à hydrogène de Pau. Nous l'avons financé. Nous avons prêté à la Ville de Pau pour qu'elle se dote de ce moyen de transport propre.
- On fait aussi des prêts aux collectivités, aux hôpitaux, aux universités pour rénover leur bâti afin qu'ils soient plus performants et consomment moins. On le fait aussi pour le logement social. On est le premier financeur du logement social, et donc le premier financeur de la performance énergétique dans le logement social.
- Cela ne suffit pas. Les consommations continuent à augmenter. Si demain, en 2030, on passe notre parc automobile du thermique à l'électrique, il faudra avoir des capacités de production électrique. On est donc également dans la production d'énergies renouvelables. Au niveau français, ce sont 7,5 GW de projets qui produisent de l'électricité renouvelable, dont le photovoltaïque. En Nouvelle-Aquitaine, on est dans une vingtaine de projets.

Ceci me permet de répondre à des questions posées. Pourquoi ce grand projet, ne peut-on faire que de petits projets ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, je vous propose de ne pas vous engager sur cette question qui devrait nous emmener à 23 h 30. Je vous demande de répondre à la question, est-il imaginable ou pourquoi n'avez-vous pas imaginé que des collectivités, c'est la question posée par le monsieur, soient associées à ce projet d'une façon ou d'une autre ? Je vous demande vraiment de répondre à cette question. J'en suis désolé. Je vous prie d'excuser ma véhémence. Merci de répondre à cette question.

M. Rémi HEURLIN, Directeur régional adjoint Nouvelle-Aquitaine, Banque des territoires

Le projet s'y prêtait moins de par sa taille. Ce qui fait l'intérêt du projet, c'est sa taille. Ceci permet d'avoir un seul raccordement à une distance de 3,5 km par rapport au poste source. Si on avait fait vingt projets, il aurait fallu faire vingt tranchées peut-être de taille supérieure. Premier élément, le projet s'y prête moins, et aussi parce qu'il est plus innovant. On l'a évoqué par rapport aux briques. Certaines briques sont maîtrisées comme le data center et le stockage de batteries. Pour d'autres, on est plus en avance de phase, l'agrivoltaique, la messe n'est pas dite sur ce sujet. On l'a bien vu, on s'interroge sur la taille. On s'interroge sur la façon dont on va pouvoir associer les différents partenaires à ce sujet. Là-dessus, l'avenir est devant nous. On pourra associer des collectivités de cette manière. Dernière précision, quand on vous met en avant sur d'autres projets que les collectivités ou les habitants sont associés, c'est parfois aussi parce que dans les appels à projets de la CRE (Commission de régulation de l'énergie), il y a une bonification si on peut avoir du financement local. Ici, on vous l'a expliqué, c'est uniquement du financement privé. Cela ne répond pas aux appels à projets de la CRE. Pourquoi la CRE fait-elle des appels à projets ? C'est parce qu'elle sait que certains projets d'énergies renouvelables sont un peu plus chers à produire que des projets plus lambda, ils sont plus chers à produire parce qu'on est sur des friches. Ils sont plus chers à produire parce que la taille fait que c'est plus petit, donc moins rentable. Parce qu'on se donne l'objectif nationalement d'avoir des énergies renouvelables, on compense, mais on ne le fait pas par l'impôt. Cela a été dit. On ne compense pas par l'impôt. Nous compensons vous et moi en tant qu'usagers d'électricité. Vous regarderez en bas de votre facture EDF ou de n'importe quel fournisseur, il y a une ligne qui s'appelle contribution au service public de l'énergie.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

On ne va pas s'engager sur la lecture illisible des factures d'électricité. Je ne sais pas combien de gens savent lire leur facture d'électricité ici. Franchement, je vous demande de conclure votre réponse.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Vous voulez supprimer une ligne de la facture d'électricité.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Il y a tout de même une question qui a été posée sur la filière industrielle à laquelle j'aimerais bien qu'il soit apporté quelques éléments. Comment ce projet peut-il contribuer, ne pas contribuer, ou dans une certaine mesure participer à la renaissance d'une filière française, européenne, la relocalisation puisqu'on en parle beaucoup ? J'aimerais bien qu'on réponde à cette question. Puis, on va conclure.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Une filière française sur les panneaux ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, en général. Cela peut être sur l'ensemble des briques.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet Horizeo, Engie

Il est sûr qu'un projet à lui seul ne peut pas faire une filière surtout de quelque chose d'aussi complexe que de fabriquer des panneaux. On sait qu'il y a des initiatives. S'il y a une initiative qui peut prospérer, on est prêt à l'accompagner, bien sûr. Un projet comme celui-là de par sa taille doit s'intéresser à ce type de chose, mais nous ne ferons pas une filière. Il en est de même pour le recyclage.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

C'est à ce point qu'il faut dire quelque chose. Le débat public n'oppose pas forcément seulement le public au maître d'ouvrage, mais il y a des interpellations à l'État. Comment gouverne-t-il tout cela ? Comment met-il de l'ordre dans la file d'attente ? Comment articule-t-il les projets des régions avec ses projets propres ? Les questions qui sont posées, y compris les questions de filière industrielle, de formation, de relocalisation, s'adressent en partie au maître d'ouvrage, mais elles s'adressent aussi à l'État auquel nous ne manquerons pas de les transmettre.

Je vous dois à cette heure quelques excuses et quelques remerciements. Les excuses sur le fait qu'on n'avait pas prévu l'intérêt majeur, la qualité et la quantité des questions que vous alliez poser. La deuxième chose que je voulais dire, vous l'avez fait avec passion, avec enthousiasme et avec courtoisie et c'est tout à fait fondamental. On peut être pour, on peut être contre. On peut être en colère ou être pris par des émotions, rien n'est contestable, mais vous avez posé les questions avec courtoisie auxquelles il a été répondu ou non. Les questions précises qui ont été posées seront indiquées sur le site et on obtiendra des réponses plus précises.

Par ailleurs, un certain nombre d'initiatives sont prévues de façon à ce qu'on reglobalise le projet et on réponde un peu aux questions. Quand toutes les réponses sont mises bout à bout, le projet en vaut-il la peine ? Quel en est l'intérêt ?

Au stade où nous sommes, il faut arrêter, il faut savoir conclure cette séance. Je rappelle tout de même qu'on n'est pas quitte des échanges. On va revenir vers vous sur les ateliers que j'ai indiqués, notamment sur les ateliers sur les risques qui vont se dérouler sur Saucats. On aura un certain nombre de moments où on va reprendre cette fois-ci de façon systématique les questions que vous avez posées, mais on va évidemment donner la parole aux gens qui ont une expertise, une opinion, qui sont favorables ou défavorables à ces éléments. La liste des événements au cours desquels on répondra sera publiée.

S'agissant de Saucats, je le redis. Au-delà de l'atelier sur les risques que j'ai indiqué, on va poursuivre le porte-à-porte, les rencontres sur le marché et les lectures commentées par petit groupe. Si vous voulez discuter à quatre ou cinq sur le dossier du maître d'ouvrage, des réponses.

Enfin, je vous demande d'être très attentif à l'atelier qui s'appelle « Des scénarios, des alternatives » dans lesquels les gens pensent qu'il faut faire du photovoltaïque sur des friches industrielles, sur des toits, sur des bâtiments neufs, vont pouvoir développer leur scénario. Les gens qui pensent qu'il faut faire du photovoltaïque et du nucléaire pourront développer leurs opinions et développer leur point de vue. Cet atelier vise aussi à répondre à la question, peut-on faire autrement, différemment ?

Je crois en avoir terminé. Je voudrais une fois de plus vous remercier, remercier aussi le maître d'ouvrage qui a essayé dans les limites de l'exercice de répondre aux questions. Je vous souhaite une bonne soirée, et surtout je vous donne rendez-vous pour la suite de ce débat public qui ne fait que commencer. Ce n'est qu'un débat. Continuons la discussion. Bonne soirée à vous.